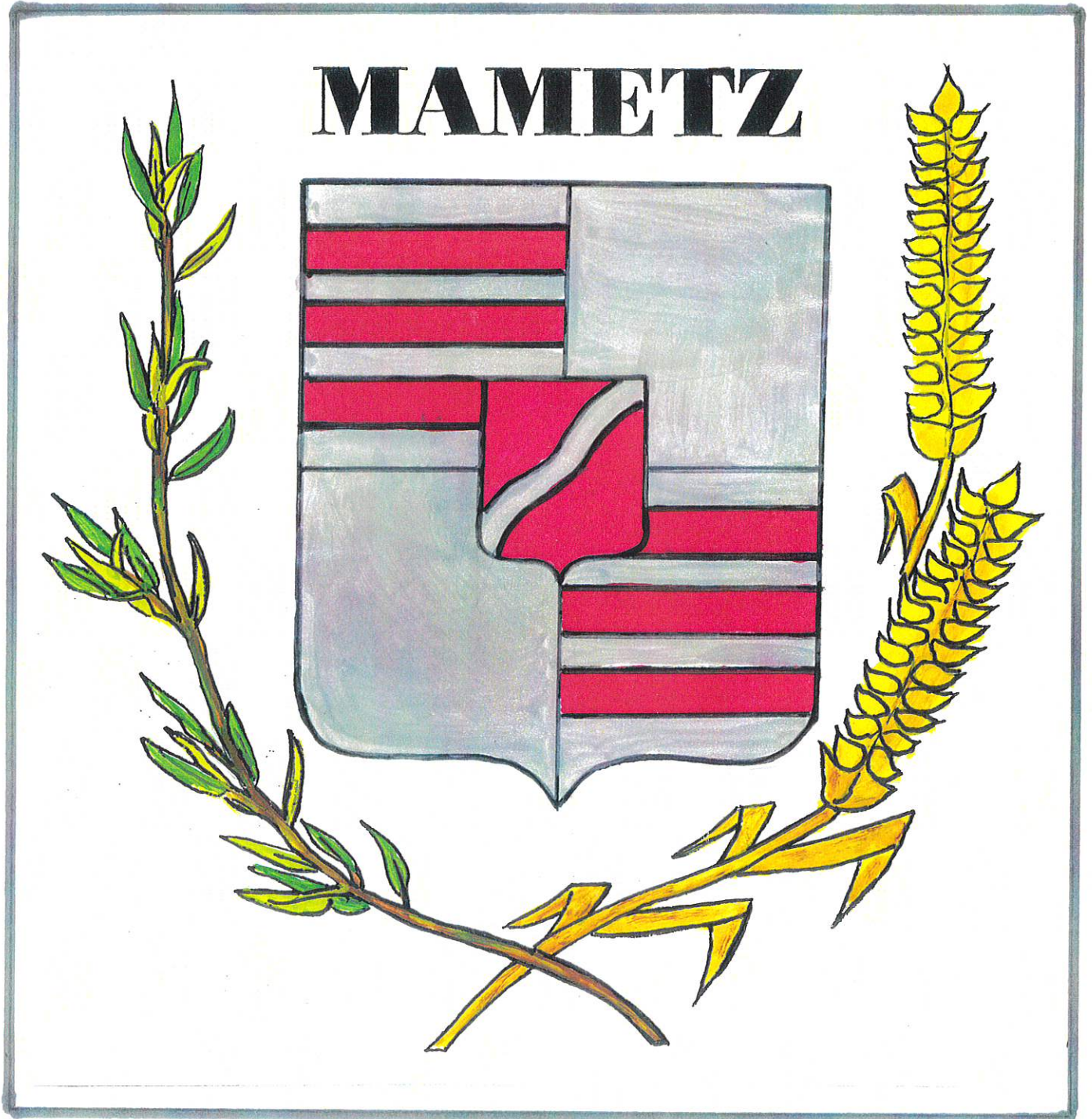


1997



Grecques - Mametz - Marthes

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1/2
Historique du Blason	3/4
Finances	5/7
Plan d'Occupation des Sols	8/9
Action Sociale	10/12
Travaux dans la Commune	13/18
Projets	19/22
Point d'Information Touristique	23/25
Les Sociétés Locales	26/39
Règlement de la Salle des Fêtes	40/41
Historique Paroisse de Mametz	42/48
Joies et Peines de l'Année 96	49/50
Calendrier des Fêtes	51/53
Permanences et Communiqué	54.

Le Mot du Maire

Mes Chers Amis,

Voici venu le temps où la tradition veut que le Maire s'adresse aux habitants de la Commune pour faire le bilan de l'année écoulée, éventuellement en tirer les leçons, et surtout, parler de l'avenir avec tout ce que cela comporte d'amitié et de considération de sa part et de celle de ceux qui l'entourent à l'égard de ses concitoyens.

J'ai conscience que l'année 1996 a été, pour beaucoup d'entre vous, un temps de morosité, de difficultés matérielles auxquelles se sont parfois ajoutés des soucis de santé, des problèmes de toutes sortes... Nul n'est épargné, hélas, et si les jours heureux paraissent souvent rares, il nous faut savoir apprécier les bonheurs, petits et grands, de ces instants fugitifs.

Notre Commune est encore, et c'est heureux, un village à dimension modeste. Nous avons la chance de pouvoir mettre un nom sur chaque visage et le Maire a pris part, tout naturellement, à vos joies et à vos peines en regrettant bien souvent, ne pas avoir la possibilité de changer le cours des choses. Ce qu'il était en son pouvoir de faire, avec le concours du Conseil Municipal et du C.C.A.S., a été fait, avec le désir de pouvoir faire davantage. Au niveau des affaires communales, la période de rodage étant terminée, les adjoints avec les responsabilités qu'ils ont acceptées d'assumer, et les diverses commissions, se sont attachés à mettre en chantier les décisions prises au sein du Conseil Municipal et prévues au bulletin de 1996. C'est ainsi que nous avons réalisé un parking à la sortie des écoles et commencé l'aménagement du terrain de VTT et du chemin des ruelles. Le logement de l'école de Crecques, occupé par le Directeur de l'école de Marthes, a été rénové et un logement, qui sera dévolu à un employé communal, a été aménagé dans le presbytère de Mametz. Sans oublier la pièce du point I du Syndicat d'Initiative.

Nous nous sommes attachés à entretenir, voire améliorer, la voirie communale et, avec le concours des enfants des écoles, les espaces libres ont été fleuris afin de rendre l'aspect du village plus attrayant. On pourrait ajouter tous les travaux, toutes les interventions qu'exige la gestion quotidienne d'une Commune dotée de nombreux bâtiments et de trois écoles distinctes. Il y a, et il y aura encore dans l'avenir, des chantiers en cours et des améliorations à apporter. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions et nous avons à cœur de vous écouter du moment qu'il s'agit du bien collectif.

C'est dans cet esprit, qu'à l'aube de cette année nouvelle, je viens me faire l'interprète de tous ceux qui mettent leurs talents et leurs efforts au service de la Collectivité : Membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S. membres du Personnel Communal et ceux qui les aident dans le cadre des emplois-solidarités, pour vous dire que nous vous souhaitons à tous une année exempte de soucis et remplie des joies qui tissent le bonheur de l'existence. Que les plus jeunes soient heureux en famille et dans les écoles que nous leur ouvrons afin qu'ils y apprennent à devenir des hommes ; que les adolescents s'épanouissent dans une scolarité constructive et enfin ouverte sur un avenir qui réponde à leurs aspirations ; que le monde du travail redevienne très vite le cadre naturel de tous les adultes et que les aînés jouissent d'une retraite bien méritée en sachant mettre leur disponibilité et leur compétence au service de tous.

Je suis conscient que ces vœux que nous formulons, amicalement, pour chacune et chacun d'entre vous, ne sont pas une formule magique et que nous serons tous, un jour ou l'autre, confrontés avec le chagrin, les difficultés et les soucis. Sachez cependant que nous avons tous le désir, si une telle éventualité se présente, de vous aider et de vous soulager et que vous pouvez compter sur chacun d'entre nous.

1997 verra l'achèvement des projets faits pour 1996. Nous devons modifier notre plan établi pour la Salle Communale car nous n'avons pas pu obtenir un accord de l'Association Saint-Vaast. Ceci nous amène à préparer au plus tôt un projet de Salle Polyvalente proche de la Mairie. Cette réalisation est maintenant indispensable en raison du développement de la Commune qui s'est encore agrandie récemment d'une nouvelle rue et que le nouveau Plan d'Occupation des Sols, qui sera publié prochainement, va canaliser du mieux possible.

Nous aurons à régler également quelques problèmes de gestion puisque le départ de M. PAEPE, notre secrétaire de mairie nous oblige à recruter un nouveau responsable des services de gestion qui aura à se familiariser avec Mametz, sa population et ses élus. Notre cantonnier Paul DARQUE nous quitte atteint par la limite d'âge. Il sera remplacé par un mametzien : Gilles ROCHE. Gabriel MARTEL qui assurait la maintenance du réseau d'eau et d'assainissement sera, pour la même raison, remplacé par un autre demandeur d'emploi de la Commune Stéphane POTTIER. Je remercie ceux qui nous quittent pour des raisons bien légitimes. Un jour ou l'autre, nous avons eu à apprécier leur compétence et leur sens du public. Je souhaite qu'ils gardent de leurs années passées au service de la Commune le meilleur des souvenirs. Et je souhaite aux nouveaux venus de s'adapter très vite à leur charge. De notre côté, nous ferons notre possible pour les aider.

Il est temps de terminer ce trop long entretien. Ne m'en veuillez pas d'avoir abusé de votre patience. Une seule excuse : votre Maire souhaite, plus que tout, vous voir heureux à Mametz et confiants dans l'avenir. Aussi il vous redit très simplement à tous : "**BONNE ANNEE, BONNE SANTE...**" et à l'an prochain.

Charles DELATTRE.

HISTORIQUE DU BLASON

Marie Thérèse DELMAIRE

C'est dans cet esprit, qu'à l'aube de cette année nouvelle, je viens me faire l'interprète de tous ceux qui mettent leurs talents et leurs efforts au service de la Collectivité : Membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S. membres du Personnel Communal et ceux qui les aident dans le cadre des emplois-solidarités, pour vous dire que nous vous souhaitons à tous une année exempte de soucis et remplie des joies qui tissent le bonheur de l'existence. Que les plus jeunes soient heureux en famille et dans les écoles que nous leur ouvrons afin qu'ils y apprennent à devenir des hommes ; que les adolescents s'épanouissent dans une scolarité constructive et enfin ouverte sur un avenir qui réponde à leurs aspirations ; que le monde du travail redevienne très vite le cadre naturel de tous les adultes et que les aînés jouissent d'une retraite bien méritée en sachant mettre leur disponibilité et leur compétence au service de tous.

Je suis conscient que ces voeux que nous formulons, amicalement, pour chacune et chacun d'entre vous, ne sont pas une formule magique et que nous serons tous, un jour ou l'autre, confrontés avec le chagrin, les difficultés et les soucis. Sachez cependant que nous avons tous le désir, si une telle éventualité se présente, de vous aider et de vous soulager et que vous pouvez compter sur chacun d'entre nous.

1997 verra l'achèvement des projets faits pour 1996. Nous devons modifier notre plan établi pour la Salle Communale car nous n'avons pas pu obtenir un accord de l'Association Saint-Vaast. Ceci nous amène à préparer au plus tôt un projet de Salle Polyvalente proche de la Mairie. Cette réalisation est maintenant indispensable en raison du développement de la Commune qui s'est encore agrandie récemment d'une nouvelle rue et que le nouveau Plan d'Occupation des Sols, qui sera publié prochainement, va canaliser du mieux possible.

Nous aurons à régler également quelques problèmes de gestion puisque le départ de M. PAEPE, notre secrétaire de mairie nous oblige à recruter un nouveau responsable des services de gestion qui aura à se familiariser avec Mametz, sa population et ses élus. Notre cantonnier Paul DARQUE nous quitte atteint par la limite d'âge. Il sera remplacé par un mametzien : Gilles ROCHE. Gabriel MARTEL qui assurait la maintenance du réseau d'eau et d'assainissement sera, pour la même raison, remplacé par un autre demandeur d'emploi de la Commune Stéphane POTTIER. Je remercie ceux qui nous quittent pour des raisons bien légitimes. Un jour ou l'autre, nous avons eu à apprécier leur compétence et leur sens du public. Je souhaite qu'ils gardent de leurs années passées au service de la Commune le meilleur des souvenirs. Et je souhaite aux nouveaux venus de s'adapter très vite à leur charge. De notre côté, nous ferons notre possible pour les aider.

Il est temps de terminer ce trop long entretien. Ne m'en veuillez pas d'avoir abusé de votre patience. Une seule excuse : votre Maire souhaite, plus que tout, vous voir heureux à Mametz et confiants dans l'avenir. Aussi il vous redit très simplement à tous : "BONNE ANNEE, BONNE SANTE..." et à l'an prochain.

Charles DELATTRE.

Doter d'un BLASON les Communes qui n'en n'ont pas été gratifiées par l'Histoire: c'est la proposition qui a été faites aux Mairies, voilà plus de deux ans par la Direction des Archives Départementales dont il était possible d'accepter tout simplement les suggestions ou devions-nous essayer d'établir par nous-mêmes un projet de blason qui restitue au plus près l'identité de notre Commune?...A l'époque, il m'a été demandé de me pencher sur la question; j'ai accepté, faisant preuve d'une bonne dose d'inconscience car je ne possédais aucune connaissance de la héraldique qui, comme chacun sait, est une science qui a ses règles strictes auxquelles il est élémentaire de savoir se conformer.

Mais MAMETZ voulait SON BLASON...les historiens chevronnés, issus de ce village, invités à se pencher sur la question sont restés perplexes. Par chance, Melle BREMEERSCH, de la Direction des Archives Départementales a accepté de nous faire partager ses lumières. Sa compétence, ses publications et sa gentillesse ont permis de mettre sur pied un projet susceptible d'être présenté au Conseil Municipal qui devait pouvoir se prononcer à la fois sur le dessin et sur les emblèmes à l'origine des choix effectués.

Avant toute autre chose, un BLASON doit répondre à deux critères essentiels: il doit être simple et il doit être représentatif de ce qu'il est censé figurer puisque'il est destiné à devenir le reflet d'une ou des caractéristiques du Village. Simple: c'est la condition la plus facile à respecter; représentatif: là résidait la difficulté réelle. En effet, pour ce que nous en savons, MAMETZ, prise en sandwich entre ses deux prestigieuses voisines que sont AIRE et THEROUANNE, a sûrement été effleurée à maintes reprises par l'aile de l'Histoire (avec un grand H), mais il n'est resté ici ni cicatrice, ni égratignure...pas même l'ombre d'un Homme de Qualité ou quelque nom de lieu-dit au relent de bataille...Par contre, nous pouvons nous vanter ici, d'être des précurseurs en matière d'intercommunalité, sujet qui, depuis quelques années crée tant de remous dans les Mairies et alimente tant de polémiques entre les citoyens. En effet, par Ordonnance Royale de 1822, (eh oui..voilà plus de 175 ans), les trois Communes distinctes de Mametz, Marthes et Crecques ont décidé de s'unir pour le meilleur et pour le pire et de former une Commune unique qui est devenue notre Commune de Mametz.

C'est bien là que réside notre spécificité et c'est celà qu'il fallait mettre en évidence dans notre blason.

Pour le cadre, après avoir examiné les armoiries des différentes Familles nobles qui, à l'époque de la Chevalerie, ont occupé ces lieux, nous avons retenu celui de la Famille de CROY. Ceci pour plusieurs raisons qui, faut-il l'avouer, n'ont pas grand'chose à voir avec les traditions de l'Ancien Régime. Tout d'abord, parce que "escartelé aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules", nous avons là, déjà, l'image de nos trois villages, figurés par les trois bandes horizontales. De plus, esthétiquement, l'ensemble par son dessin et ses couleurs, était séduisant dans sa simplicité dépouillée. Enfin, il faut reconnaître que les albums de CROY nous restituent, d'une façon admirablement fidèle, l'image d'un monde passé certes, mais encore si présent dans nos paysages et notre environnement. Ce choix était, en quelque sorte, un merci à celui qui a eu l'initiative de faire exécuter, vers l'an 1600, les aquarelles sur lesquelles le peintre Adrien de Montigny a fixé, avec talent, les contours de nos horizons familiers.

Sur ce fond, nous avons posé un écusson plus petit, de gueules, c'est à dire de couleur écarlate, qui symbolise le regroupement des trois Communes en une seule. La barre ondulée d'argent qui le traverse figure la rivière LA LYS qui traîne ses méandres d'une extrémité à l'autre du Village et lui confère une grande partie de son charme.

Et nous avons apporté une petite note de fantaisie en encadrant notre blason de quelques épis et d'une branche de saule car nous sommes un village fier de son agriculture et de ses belles plaines et un village de prés et de marais que le saule dessine avec bonheur depuis des millénaires.

Il était nécessaire que tout ceci soit expliqué pour que ce blason, accepté par le Conseil Municipal, et que l'on commence à voir apparaître, ici et là, sur quelques réalisations officielles, commerciales ou festives soit, pour chaque habitant de Mametz l'image tangible d'une réalité quotidienne. Puisse-t'il surtout, devenir le signe de l'amour que nous, gens de Mametz, nous portons à notre Village et le symbole de notre volonté de vivre, ici, au-delà de nos différences, dans la paix et dans l'union.

Pour le cadre, après avoir examiné les armoiries des différentes Familles nobles qui, à l'époque de la Chevalerie, ont occupé ces lieux, nous avons retenu celui de la Famille de CROY. Ceci pour plusieurs raisons qui, faut-il l'avouer, n'ont pas grand'chose à voir avec les traditions de l'Ancien Régime. Tout d'abord, parce que "escartelé aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules", nous avons là, déjà, l'image de nos trois villages, figurés par les trois bandes horizontales. De plus, esthétiquement, l'ensemble par son dessin et ses couleurs, était séduisant dans sa simplicité dépouillée. Enfin, il faut reconnaître que les albums de CROY nous restituent, d'une façon admirablement fidèle, l'image d'un monde passé certes, mais encore si présent dans nos paysages et notre environnement. Ce choix était, en quelque sorte, un merci à celui qui a eu l'initiative de faire exécuter, vers l'an 1600, les aquarelles sur lesquelles le peintre Adrien de Montigny a fixé, avec talent, les contours de nos horizons familiers.

Sur ce fond, nous avons posé un écusson plus petit, de gueules, c'est à dire de couleur écarlate, qui symbolise le regroupement des trois Communes en une seule. La barre onnée d'argent qui le traverse figure la rivière LA LYS qui traîne ses méandres d'une extrémité à l'autre du Village et lui confère une grande partie de son charme.

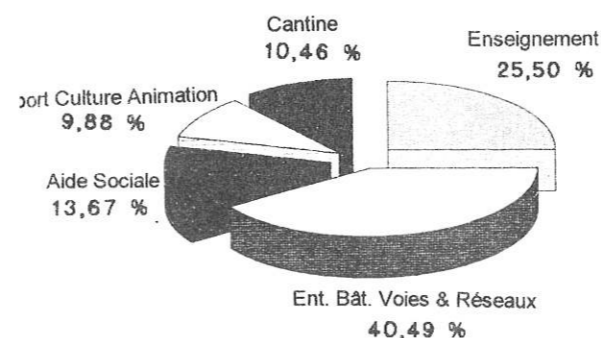
Et nous avons apporté une petite note de fantaisie en encadrant notre blason de quelques épis et d'une branche de saule car nous sommes un village fier de son agriculture et de ses belles plaines et un village de prés et de marais que le saule dessine avec bonheur depuis des millénaires.

Il était nécessaire que tout ceci soit expliqué pour que ce blason, accepté par le Conseil Municipal, et que l'on commence à voir apparaître ici et là, sur quelques réalisations officielles, commerciales ou festives soit, pour chaque habitant de Mametz l'image tangible d'une réalité quotidienne. Puisse-t'il surtout, devenir le signe de l'amour que nous, gens de Mametz, nous portons à notre Village et le symbole de notre volonté de vivre, ici, au-delà de nos différences, dans la paix et dans l'union.

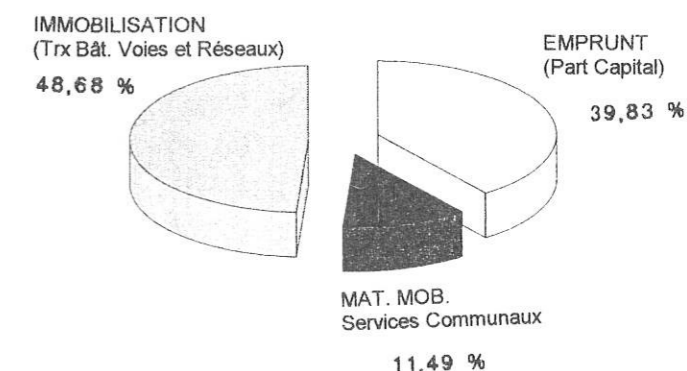
FINANCES COMMUNALES

BUDGET COMMUNAL 95 (réalisé suivant compte administratif) Répartition Graphique des Dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

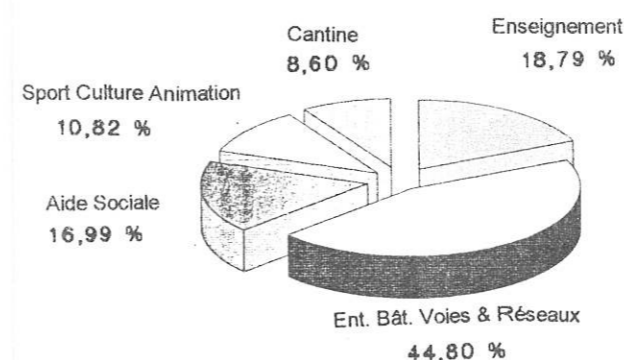


TOTAUX : 3 107 662,20 Frs
(dont 555 000,00 Frs pr Prélèvement pr Dépenses d'Investissement)

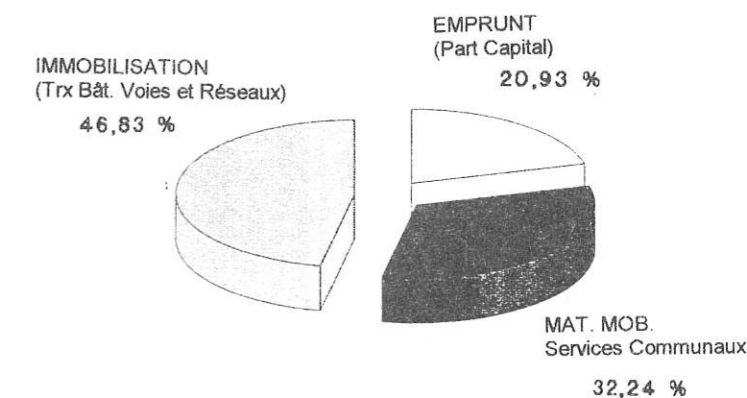
TOTAUX : 604 268,58 Frs

BUDGET COMMUNAL 96 (Prévisions Budget Primitif + Budget Supplémentaire) Le budget 96 est prévu équilibré globalement à 5 649 611,00 Frs

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



TOTAUX : 3 650 776,00 Frs
(dont 667 106,00 Frs pr Prélèvement pr Dépenses d'Investissement)

TOTAUX : 1 998 835,0 Frs

SITUATION FINANCIERE

Nous avons eu en 1996 une année budgétaire que nous appellerons de consolidation car comme nous l'avions annoncé l'an dernier nous n'avons effectué aucun prêt ni même eu recours à la ligne de trésorerie que nous allons d'ailleurs clôturer ces jours prochains. Nous avons décidé en Mars 96 d'augmenter de façon significative certes, mais néanmoins indispensable au dynamisme que nous voulons pour notre commune, les impôts locaux et nous vous invitons à vous reporter à la feuille d'information que nous vous avons faite en octobre. Nous avons par ailleurs institué la taxe de séjour forfaitaire qui sera perçue dès cette année auprès des logeurs (camping et chambres d'hôtes) les deux mesures à la fois conjuguées vont nous permettre de rétablir très vite une situation financière saine sans toutefois négliger les travaux indispensables et nécessaire à l'amélioration et au développement de notre commune. Cette année 97 sera encore une année de consolidation mais rassurez-vous nous ne toucherons plus aux impôts locaux, l'effort fait n'est plus à faire !

La marge d'autofinancement devrait dépasser les deux mois en fin d'année, elle est d'un peu plus d'un mois à ce jour. L'endettement diminuera de part le simple fait de ne plus contracter d'emprunt, nous pouvons donc espérer une situation favorable d'ici deux ans.

La taxe de séjour servira principalement à l'embellissement de la commune et préparera le développement touristique que nous souhaitons avec l'aide du syndicat d'initiative que nous avons inauguré en juin dernier. Nous insistons sur ce point car la zone des étangs dont nous allons devoir mettre en valeur d'ici quelques années devra être un plus pour Mametz que nos communes avoisinantes n'auront pas et qu'il nous faudra gérer avec discernement et prudence. L'aménagement de cette zone de quelques douze hectares de plan d'eau à terme ne se fera pas sans moyen matériel et financier.

L'augmentation des impôts locaux sert et servira quant à elle exclusivement à l'investissement et en aucune façon au fonctionnement. Nous désirons que vous voyiez où va cette augmentation c'est à dire dans les travaux neufs (le parking de l'école de Mametz Centre et le presbytère par exemple qui n'était pas prévu !). Nous espérons que vous la verrez encore plus nettement d'ici deux ou trois ans avec la création de la salle polyvalente et nous vous invitons à rêver un peu à la rubrique projet.

L'adjoint chargé des finances
Philippe MACHEN.

SITUATION FINANCIERE

Nous avons eu en 1996 une année budgétaire que nous appellerons de consolidation car comme nous l'avons annoncé l'an dernier nous n'avons effectué aucun prêt ni même eu recours à la ligne de trésorerie que nous allons d'ailleurs clôturer ces jours prochains. Nous avons décidé en Mars 96 d'augmenter de façon significative certes, mais néanmoins indispensable au dynamisme que nous voulons pour notre commune, les impôts locaux et nous vous invitons à vous reporter à la feuille d'information que nous vous avons faite en octobre. Nous avons par ailleurs institué la taxe de séjour forfaitaire qui sera perçue dès cette année auprès des logeurs (camping et chambres d'hôtes) les deux mesures à la fois conjuguées vont nous permettre de rétablir très vite une situation financière saine sans toutefois négliger les travaux indispensables et nécessaire à l'amélioration et au développement de notre commune. Cette année 97 sera encore une année de consolidation mais rassurez-vous nous ne toucherons plus aux impôts locaux, l'effort fait n'est plus à faire !

La marge d'autofinancement devrait dépasser les deux mois en fin d'année, elle est d'un peu plus d'un mois à ce jour. L'endettement diminuera de part le simple fait de ne plus contracter d'emprunt, nous pouvons donc espérer une situation favorable d'ici deux ans.

La taxe de séjour servira principalement à l'embellissement de la commune et préparera le développement touristique que nous souhaitons avec l'aide du syndicat d'initiative que nous avons inauguré en juin dernier. Nous insistons sur ce point car la zone des étangs dont nous allons devoir mettre en valeur d'ici quelques années devra être un plus pour Mametz que nos communes avoisinantes n'auront pas et qu'il nous faudra gérer avec discernement et prudence. L'aménagement de cette zone de quelques douze hectares de plan d'eau à terme ne se fera pas sans moyen matériel et financier.

L'augmentation des impôts locaux sert et servira quant à elle exclusivement à l'investissement et en aucune façon au fonctionnement. Nous désirons que vous voyiez où va cette augmentation c'est à dire dans les travaux neufs (le parking de l'école de Mametz Centre et le presbytère par exemple qui n'était pas prévu !). Nous espérons que vous la verrez encore plus nettement d'ici deux ou trois ans avec la création de la salle polyvalente et nous vous invitons à rêver un peu à la rubrique projet.

L'adjoint chargé des finances
Philippe MACHEN.

6

SITUATION SUR LES IMPOSITIONS LOCALES

	MAMETZ 1995	MAMETZ 1996	Moyenne Communale Départementale	Moyenne Communale Nationale	Moyenne Pondérée Dpt et Nat.	Rapport entre Moyen Pondérée et Mametz	Communauté de Communes 1996
Propriétés Foncières Bâties	10,31	11,65	19,38	15,95	17,665	-34,05%	3,39
Prop. Fonc. Non Bâties	30	33,9	37,71	38,99	38,35	-11,60%	10,88
Taxe d'Habitation	7,96	9	14,06	12,59	13,325	-32,45%	2,87
Taxe Professionnelle	5,55	6,27		14,06		-55,40%	2,71

Taxe de Séjour Forfaitaire :

La période de perception étant du 1er Avril au 1er Novembre correspondant à la période d'ouverture de la saison touristique. En voici les grandes lignes :

- Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 3 Frs
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2ème catégorie, Village de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes... 2 Frs
- Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème Catégorie, Village de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes..... 2 Frs
- Terrains de camping et de caravanage classés en 3 étoiles ou dans une catégorie similaire ou supérieure..... 2 Frs
- Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure, et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes... 1 Frs

a) Capacité d'Accueil

- pour les terrains de camping le nombre d'unités de capacité d'accueil de chaque établissement d'hébergement de plein air est égal au triple du nombre des emplacements mentionnés par l'arrêté de classement.
- pour les Gîtes et Chambres d'Hôtes, le nombre d'unités de capacité d'accueil à prendre en compte correspond au nombre de lits prévu dans l'arrêté de classement.

b) Abattement obligatoire

- la période de perception du 1er Avril au 1er Novembre, appliquée à tous les établissements, représente 214 nuitées donc l'abattement obligatoire pris en compte est de 40 % de la Capacité d'Accueil.

c) Abattement Facultatif

- le Conseil Municipal fixe l'abattement facultatif ou coefficient modulable par nature d'hébergement pour mieux tenir compte de la fréquentation réelle des établissements d'hébergement au cours de leurs période d'ouverture à :
 - 0,80 % pour les Gîtes Ruraux, Chambres d'Hôtes et meublés
 - 0,40 % pour les Terrains de Camping
- d) chaque redevable de la taxe de séjour forfaitaire est tenu de faire une déclaration à la mairie au plus tard un mois avant le début de chaque période de perception.

Le calcul s'établit comme suit :

- Terrain de camping : Capacité d'accueil x 40 % x Tarif suivant classement x 0,40 %
- Gîtes Chbres d'hôtes, meublés : Capacité d'accueil x 40 % x Tarif suivant classement x 0,80 %

Toutes précisions complémentaires peut vous être fournies en Mairie.

7

MAIRIE DE MAMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE MAMETZ

Objet : Arrêté mettant en oeuvre la procédure d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Mametz.

Nous, Maire de Mametz,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 123-7 ;

Vu la délibération en date du 10 janvier 95 du Conseil Municipal prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols, fixant les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat et demandant la mise à disposition des services de l'Etat ;

Vu l'accord entre le Maire et le Préfet définissant les modalités d'association des services de l'Etat ;

Vu la lettre en date du 18 juin 1995 du Préfet faisant connaître les services de l'Etat qui seront associés à la révision du plan ;

Vu les lettres des communes limitrophes et des établissements publics de coopération intercommunale demandant à être consultés sur le projet de P.O.S. arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Seront associés à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols au titre des services de l'Etat :

- M. Le Préfet du Pas-de-Calais,
- Le directeur départemental de l'Equipement ou son représentant,
- Le directeur départemental de l'Agriculture ou son représentant,
- Le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports,
- Le directeur départemental des Services Fiscaux,
- Le directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. l'ingénieur en chef, Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

MAIRIE DE MAMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MAMETZ

Objet : Arrêté mettant en oeuvre la procédure d'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Mametz.

Nous, Maire de Mametz,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 123-7 ;

Vu la délibération en date du 10 janvier 95 du Conseil Municipal prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols, fixant les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat et demandant la mise à disposition des services de l'Etat ;

Vu l'accord entre le Maire et le Préfet définissant les modalités d'association des services de l'Etat ;

Vu la lettre en date du 18 juin 1995 du Préfet faisant connaître les services de l'Etat qui seront associés à la révision du plan ;

Vu les lettres des communes limitrophes et des établissements publics de coopération intercommunale demandant à être consultés sur le projet de P.O.S. arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Seront associés à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols au titre des services de l'Etat :

- M. Le Préfet du Pas-de-Calais,
- Le directeur départemental de l'Equipement ou son représentant,
- Le directeur départemental de l'Agriculture ou son représentant,
- Le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports,
- Le directeur départemental des Services Fiscaux,
- Le directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. l'ingénieur en chef, Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Article 2 : Seront associés à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols au titre des personnes publiques autres que l'Etat :

- Mme la Présidente du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- M. le Président de la 4ème Commission ou son représentant,
- M. le Conseiller Général du canton,
- M. le Président de la chambre de commerce et de l'industrie ou son représentant,
- M. le Président de la chambre de métiers ou son représentant,
- M. le Président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- M. le Président du parc national ou son représentant,
- M. le Président du SMEP.

Article 3 : Seront consultés sur le projet de P.O.S. lorsqu'il sera arrêté :

- Les communes limitrophes suivantes :
Thérouanne, Enguinegatte, Rebecques, Clarques, Blessy,
Aire sur la Lys,
- Les établissements publics de coopération intercommunale suivants :
Communauté de Commune de la Morinie, le Syndicat des Eaux et Assainissement de Mametz.

Article 4 : L'élaboration technique du P.O.S. est confiée aux services de la direction départementale de l'Equipement.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois et fera l'objet d'une mention dans les deux journaux suivants :

- L'Echo de la Lys et la Voix du Nord

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié :

- au préfet du département du Pas-de-Calais
- aux personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 3 ci-dessus, ampliation en sera adressée au préfet adjoint chargé de l'arrondissement.

Mairie de Mametz, le 24 Octobre 1996
Le Maire,
C. DELATTRE



Signature

ACTION SOCIALE

Comme chaque année le CCAS a eu à gérer les dossiers d'aide sociale légale (aide médicale, aide ménagère à domicile, dossiers de suivi pour les Rmistes, démarches auprès des services sociaux, etc...) Les interventions sont de plus en plus nombreuses. Mametz sans être une commune particulièrement touchée par les difficultés sociales, connaît cependant une augmentation des familles en difficulté. Cela a amené le CCAS à adhérer aux banques alimentaires et à réfléchir sur la manière de répondre de façon plus efficace aux besoins car avec un budget qui ne voit pas ses recettes augmenter mais qui connaît une hausse de dépenses dans une de ses actions, il est nécessaire de repenser le fonctionnement.

Banques Alimentaires :

Depuis des années, la Commune participe avec la Croix Rouge aux collectes de denrées pour les banques alimentaires. Ce mois de décembre, votre générosité a permis de conduire 191 kg de nourriture. Les collectes de chaque ville sont triées et redistribuées aux associations et communes du département.

Ainsi notre adhésion à ce principe permet d'obtenir pour Mametz un stock alimentaire mensuel. Pour 1996, nous avons reçu environ 400 kg d'aliments (pâtes, riz, sucre, conserves, fruits, ...etc) ce qui nous a permis d'aider 11 familles soit une cinquantaine de personnes.'

Cette aide qui n'est qu'une aide alimentaire doit parfois être renforcée par des interventions pour régler des difficultés financières (factures, besoins de chauffage, ...etc) Là, il faut constater que le C.C.A.S dispose de peu de moyens pour aider et ne peut attribuer que de légers soutiens.

Aide Ménagère à domicile :

Dans ce domaine aussi, il y a évolution. Le C.C.A.S a dû demander à renouveler son agrément afin de pouvoir continuer à offrir ce service aux personnes âgées. Les utilisateurs pourront déduire de leurs impôts les sommes qu'ils auront eu à verser en participation horaire pour les personnels.

L'aide ménagère à domicile est l'article le plus important du budget. La commune offre les locaux, le secrétariat et toute la logistique nécessaire au fonctionnement : ce qui permet d'avoir une situation très avantageuse. Avec 17 personnes en bénéficiant, recevant les interventions de 6 aides à domicile, le service fonctionne bien et je suis persuadé que plus de personnes retraitées (en légère dépendance et désirant continuer à entretenir correctement leur intérieur) pourraient y avoir recours car la participation financière demandée n'est pas excessive (voir par exemple le tableau joint concernant la participation en 1996. Les tarifs 1997 devraient peu changer).

ACTION SOCIALE

Comme chaque année le CCAS a eu à gérer les dossiers d'aide sociale légale (aide médicale, aide ménagère à domicile, dossiers de suivi pour les Rmistes, démarches auprès des services sociaux, etc...) Les interventions sont de plus en plus nombreuses. Mametz sans être une commune particulièrement touchée par les difficultés sociales, connaît cependant une augmentation des familles en difficulté. Cela a amené le CCAS à adhérer aux banques alimentaires et à réfléchir sur la manière de répondre de façon plus efficace aux besoins car avec un budget qui ne voit pas ses recettes augmenter mais qui connaît une hausse de dépenses dans une de ses actions, il est nécessaire de repenser le fonctionnement.

Banques Alimentaires :

Depuis des années, la Commune participe avec la Croix Rouge aux collectes de denrées pour les banques alimentaires. Ce mois de décembre, votre générosité a permis de conduire 191 kg de nourriture. Les collectes de chaque ville sont triées et redistribuées aux associations et communes du département.

Ainsi notre adhésion à ce principe permet d'obtenir pour Mametz un stock alimentaire mensuel. Pour 1996, nous avons reçu environ 400 kg d'aliments (pâtes, riz, sucre, conserves, fruits, ...etc) ce qui nous a permis d'aider 11 familles soit une cinquantaine de personnes.'

Cette aide qui n'est qu'une aide alimentaire doit parfois être renforcée par des interventions pour régler des difficultés financières (factures, besoins de chauffage, ...etc) Là, il faut constater que le C.C.A.S dispose de peu de moyens pour aider et ne peut attribuer que de légers soutiens.

Aide Ménagère à domicile :

Dans ce domaine aussi, il y a évolution. Le C.C.A.S a dû demander à renouveler son agrément afin de pouvoir continuer à offrir ce service aux personnes âgées. Les utilisateurs pourront déduire de leurs impôts les sommes qu'ils auront eu à verser en participation horaire pour les personnels.

L'aide ménagère à domicile est l'article le plus important du budget. La commune offre les locaux, le secrétariat et toute la logistique nécessaire au fonctionnement : ce qui permet d'avoir une situation très avantageuse. Avec 17 personnes en bénéficiant, recevant les interventions de 6 aides à domicile, le service fonctionne bien et je suis persuadé que plus de personnes retraitées (en légère dépendance et désirant continuer à entretenir correctement leur intérieur) pourraient avoir recours car la participation financière demandée n'est pas excessive (voir par exemple le tableau joint concernant la participation en 1996. Les tarifs 1997 devraient peu changer).

C.N.A.V.T.S.
ACTION SOCIALE

AIDE MENAGERE A DOMICILE

BAREME DE PARTICIPATION 1996

(applicable aux retraités résidant en métropole et dans les départements d'outre-mer)

Ressources mensuelles		Participation horaire des retraités en métropole et dans les départements d'outre-mer
Personne seule	Ménage	
Au-delà du plafond départemental de l'Aide sociale à 4 384 F	Au-delà du plafond départemental de l'Aide sociale à 7 617 F	6,90 F
De 4 385 F à 4 699 F	De 7 618 F à 8 126 F	11,80 F
De 4 700 F à 5 304 F	De 8 127 F à 8 899 F	17,60 F
De 5 305 F à 5 846 F	De 8 900 F à 9 598 F	26,90 F
De 5 847 F à 6 496 F	De 9 599 F à 10 370 F	39,70 F
De 6 497 F à 7 264 F	De 10 371 F à 11 076 F	55,80 F
De 7 265 F à 7 784 F	De 11 077 F à 11 758 F	68,50 F
De 7 785 F à 8 298 F	De 11 759 F à 12 443 F	77,20 F
De 8 299 F à 9 770 F	De 12 444 F à 14 702 F	78,70 F
: Au-delà de 9 770 F	Au-delà de 14 702 F	79,50 F

Remarques

- 1) Il est rappelé que l'allocation logement, les pensions attachées aux distinctions honorifiques et les intérêts des livrets de Caisse d'Epargne doivent être exclus du montant des ressources (Circulaire C.N.A.V.T.S. n° 24/86 du 2 Avril 1986). Il en est de même du Revenu Minimum d'Inscription (Circulaire C.N.A.V.T.S. n° 27/90 du 23 Février 1990).
Par contre, le loyer, les annuités de remboursement des prêts d'accèsion à la propriété et les frais de chauffage ne peuvent être déduits.
- 2) Conformément à l'article XI de la Convention nationale type diffusée par Circulaire C.N.A.V.T.S. n° 14/86 du 21 Février 1986, les participations prévues au barème 1996 sont applicables à compter du premier jour du mois suivant sa notification aux services d'aide ménagère.
- 3) Le barème est applicable aux prises en charge en cours dans les conditions ci-après :
- il convient de considérer que les assurés restent dans la même tranche de ressources en leur appliquant, toutefois, la nouvelle participation correspondant à cette tranche ;
- cependant, en cas de réclamation d'un assuré, il doit être procédé à un nouvel examen de ses ressources à la date d'application du nouveau barème afin de déterminer, le cas échéant, sa nouvelle participation.
- 4) Ce barème annuel national revêt une valeur plancher pour lequel il ne peut être pratiqué de montants inférieurs.

Colis de Noël :

133 aînés âgés de 70 ans et plus

9 aînés hospitalisés

8 familles de demandeurs d'emploi

ont reçu le colis de Noël et ont manifesté leur satisfaction. Depuis 2 ans tout en baissant le prix de revient nous avons réussi à offrir un colis de qualité. Il faut pour cela remercier Mmes Annick LABITTE et Thérèse POISSONNIER qui s'investissent tout particulièrement dans son élaboration. Malheureusement, il représente une ligne de dépense très importante qui est la presque totalité de l'argent que peut se permettre d'utiliser le C.C.A.S. pour ses actions locales. Le coût est entièrement pris sur les comptes du C.C.A.S. la municipalité ne versant aucune subvention. Les Conseillers Municipaux participent à la distribution de manière traditionnelle mais n'interviennent pas dans sa réalisation. Sans devoir remettre en cause ce geste d'attention auprès de nos aînés, je pense qu'il vous faudra voir pour l'avenir une formule différente qui permettra une meilleure répartition financière des moyens.

Malgré ces difficultés nous continuerons à oeuvrer pour être toujours plus efficace. Dès le 1er Mars nous donnons rendez-vous à tous ceux qui veulent nous aider en venant nombreux à une pièce de théâtre organisée par l'Association des Fêtes au profit du C.C.A.S.

FAUCON Régis.
Adjoint aux Affaires Sociales

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Colis de Noël :

133 aînés âgés de 70 ans et plus

9 aînés hospitalisés

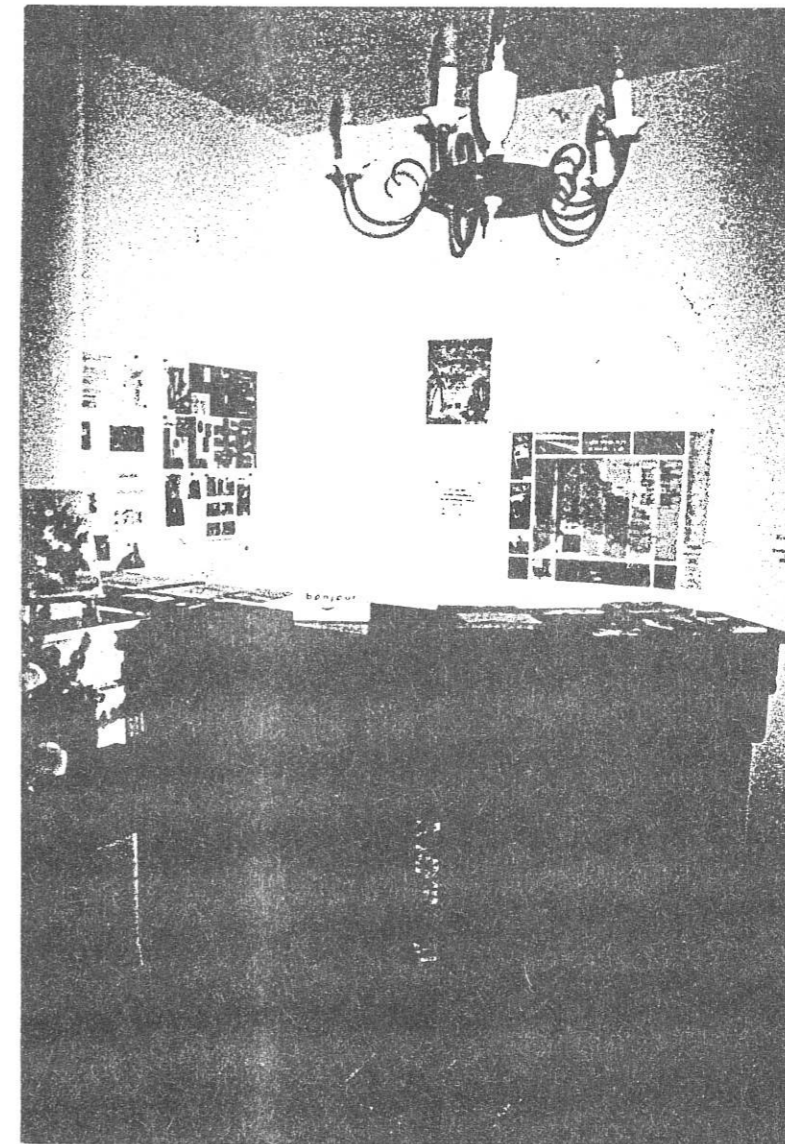
8 familles de demandeurs d'emploi

ont reçu le colis de Noël et ont manifesté leur satisfaction. Depuis 2 ans tout en baissant le prix de revient nous avons réussi à offrir un colis de qualité. Il faut pour cela remercier Mmes Annick LABITTE et Thérèse POISSONNIER qui s'investissent tout particulièrement dans son élaboration. Malheureusement, il représente une ligne de dépense très importante qui est la presque totalité de l'argent que peut se permettre d'utiliser le C.C.A.S. pour ses actions locales. Le coût est entièrement pris sur les comptes du C.C.A.S. la municipalité ne versant aucune subvention. Les Conseillers Municipaux participent à la distribution de manière traditionnelle mais n'interviennent pas dans sa réalisation. Sans devoir remettre en cause ce geste d'attention auprès de nos aînés, je pense qu'il vous faudra voir pour l'avenir une formule différente qui permettra une meilleure répartition financière des moyens.

Malgré ces difficultés nous continuerons à oeuvrer pour être toujours plus efficace. Dès le 1er Mars nous donnons rendez-vous à tous ceux qui veulent nous aider en venant nombreux à une pièce de théâtre organisée par l'Association des Fêtes au profit du C.C.A.S.

FAUCON Régis.
Adjoint aux Affaires Sociales

L'année 96, fût trop courte pour nos prévisions. Tout d'abord avec le concours des employés municipaux : Paul, Gilbert et les autres auxquels j'adresse tous mes compliments, nous avons installé le local pour le syndicat d'Initiative (Point I) (Murs, plafond, couloir... etc) le mobilier nous fut donné par le camping du chateau. Merci à Messieurs Michel et Jean-Claude pour leur don. Notre but : faire connaître Mametz le plus possible et mettre en valeur nos commerces et artisanats.



Puis ce fut le tour de la cantine : toujours avec le concours des employés et renforcés par ceux de la Communauté de Communes. Toutes les peintures intérieures et extérieures furent effectuées. Les stores aux fenêtres et les tapis sur les tables furent changés dans des couleurs agréables. Cette cantine en avait grand besoin.

Le logement de l'école de Crecques fut rénové : fenêtres, isolations, sanitaire, électricité et rejointoiement du pignon furent réalisés dans de bonnes conditions. Monsieur LEBRUN directeur de l'école de Marthes occupe ce logement.

Nous avons fait installer à l'école de Mametz Centre des lavabos avec eau chaude, à l'école de Marthes : Sous-faces et planches de rives furent remplacées.

Aménagement également du garage du logement de l'école de Mametz Centre : Plafond, Mur en placo et chape en ciment.

La réfection du logement de l'ancien presbytère de Mametz touche à sa fin. De gros travaux furent effectués par les soins de Gilbert : l'isolation, les carrelages, les placos, les fenêtres et les portes. Tout fut changé, il sera habitable en principe fin Janvier ; il sera destiné à loger un employé communal.

Question Voirie :

La rue des champs fut gravillonnée, le parking des écoles à Mametz Centre fut fait par les soins de la Communauté de Commune : Terrassement, Cailloux et bordures sont posés. Dès que le temps le permettra un revêtement bitumé sera effectué de même pour le Chemin des ruelles, les travaux sont en cours.

A notre grand regret et à celui de la généreuse donatrice Mme VERBRUGHE, pour des raisons juridiques, l'aménagement du carrefour du vieux moulin n'a pu se faire ; on espère qu'il verra le jour en 97. Patience donc !

A la demande des résidents de la rue de Bruchine des espaces de stationnement sont en cours.

Question Sécurité :

Pour améliorer la sécurité, éviter des accidents, à la demande de certains habitants, un parterre fixe fut construit à Marthes par les employés et des bacs à fleurs furent coulés et mis aux points stratégiques. (d'ailleurs certains de ces bacs souffrent énormément de la négligence de certains "**chauffards**". Enfin !!!

Très prochainement à notre demande les ponts et chaussées vont installer toute une série de panneaux dans la commune. - Ralentissement - limitation de vitesse - Stop et Miroirs

Le logement de l'école de Crecques fut rénové : fenêtres, isolations, sanitaire, électricité et rejointoiement du pignon furent réalisés dans de bonnes conditions. Monsieur LEBRUN directeur de l'école de Marthes occupe ce logement.

Nous avons fait installer à l'école de Mametz Centre des lavabos avec eau chaude, à l'école de Marthes : Sous-faces et planches de rives furent remplacées.

Aménagement également du garage du logement de l'école de Mametz Centre : Plafond, Mur en placo et chape en ciment.

La réfection du logement de l'ancien presbytère de Mametz touche à sa fin. De gros travaux furent effectués par les soins de Gilbert : l'isolation, les carrelages, les placos, les fenêtres et les portes. Tout fut changé, il sera habitable en principe fin Janvier ; il sera destiné à loger un employé communal.

Question Voirie :

La rue des champs fut gravillonnée, le parking des écoles à Mametz Centre fut fait par les soins de la Communauté de Commune : Terrassement, Cailloux et bordures sont posés. Dès que le temps le permettra un revêtement bitumé sera effectué de même pour le Chemin des ruelles, les travaux sont en cours.

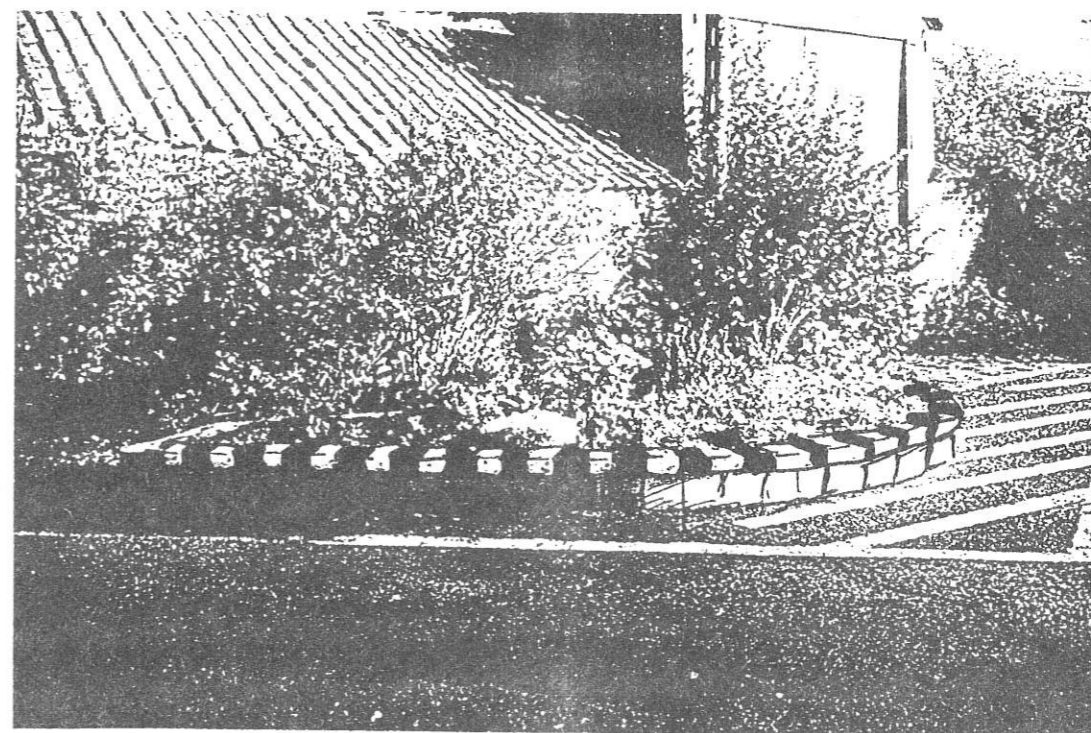
A notre grand regret et à celui de la généreuse donatrice Mme VERBRUGHE, pour des raisons juridiques, l'aménagement du carrefour du vieux moulin n'a pu se faire ; on espère qu'il verra le jour en 97. Patience donc !

A la demande des résidents de la rue de Bruchine des espaces de stationnement sont en cours.

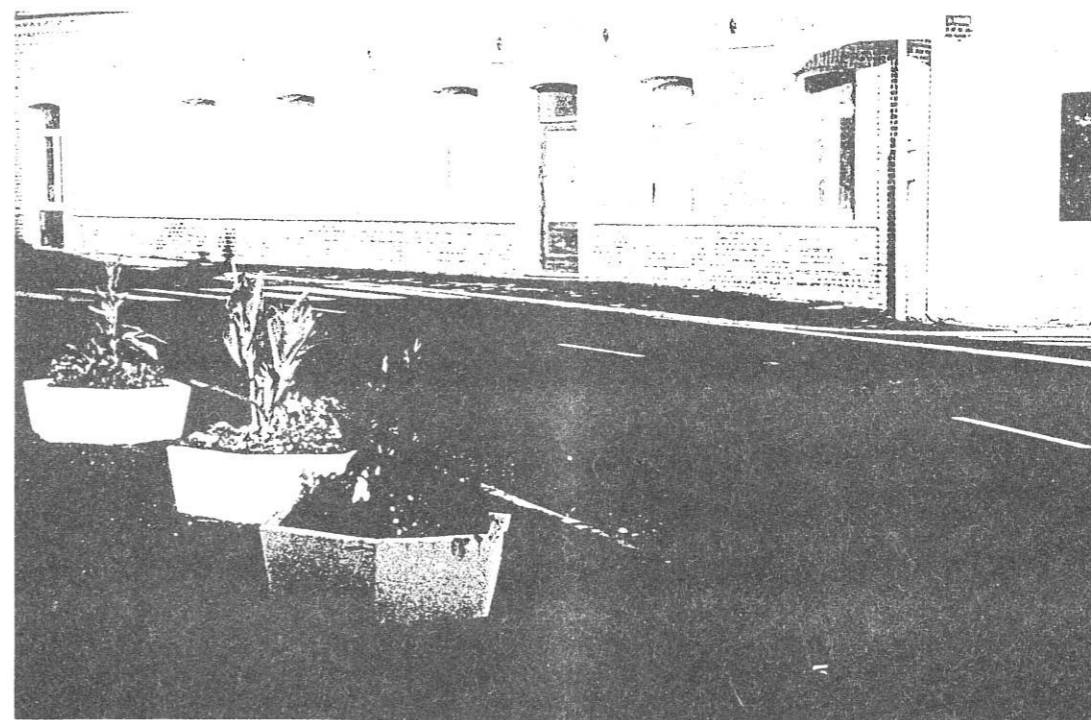
Question Sécurité :

Pour améliorer la sécurité, éviter des accidents, à la demande de certains habitants, un parterre fixe fut construit à Marthes par les employés et des bacs à fleurs furent coulés et mis aux points stratégiques. (d'ailleurs certains de ces bacs souffrent énormément de la négligence de certains "chauffards". Enfin !!!

Très prochainement à notre demande les ponts et chaussées vont installer toute une série de panneaux dans la commune. - Ralentissement - limitation de vitesse - Stop et Miroirs



*Massif
à
Marthes*



*Bacs
à Fleurs*

Question - Aménagement Terrain :

Au terrain de V.T.T., les bacs de rétention sont en place, au printemps il faudra parfaire leur niveau. Toutes les terres furent employées à la construction du circuit, l'année 97 doit voir de belles compétitions, dans un cadre merveilleux, des plantations auront lieu au printemps en concertation avec les utilisateurs. Frêne, Boulot, Noisetier, etc... ainsi que les sapins qui ont si joliment égayé nos trottoirs pendant Noël.

Nous allons aménager l'entrée du stade. En prévision, l'élargissement de l'entrée par un tuyau supplémentaire était nécessaire, et avec l'aide de l'équipe dirigeante une remise fut construite.

Afin que les réempoissonnements puissent se faire dans d'excellentes conditions pour la Truite Mametzienne, côté Rebecques un pont d'accès fut réalisé par la Commune.

Pour les yeux : côté fleurs. Cette année nous espérons encore avoir le concours des enfants, pour nos semis et plantations de fleurs. On envisage d'amplifier ce genre de chose.

Et puis, il y eut tous les travaux courants, l'année 96, passa à la vitesse grand V.

L'Adjoint Responsable des Travaux
FAUCON Francis.

CALENDRIER DE PASSAGE DES ENCOMBRANTS POUR 1997

MAMETZ : 10 Mars - 9 Juin - 8 Septembre - 8 Décembre

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Vu le succès remporté par l'apport volontaire des déchets verts dans la remorque placée chaque weekend sur la place de Marthes, au Printemps l'opération sera reconduite.

A titre d'information du 1er Avril au 30 Novembre, pour Ecques, Heuringhem et Mametz :

- 156 Tonnes de déchets verts furent collectés
- 85 Tonnes de papier - carton - verre
- 450 Tonnes d'ordures ménagères.

Question - Aménagement Terrain :

Au terrain de V.T.T., les bacs de rétention sont en place, au printemps il faudra parfaire leur niveau. Toutes les terres furent employées à la construction du circuit, l'année 97 doit voir de belles compétitions, dans un cadre merveilleux, des plantations auront lieu au printemps en concertation avec les utilisateurs. Frêne, Boulot, Noisetier, etc... ainsi que les sapins qui ont si joliment égayé nos trottoirs pendant Noël.

Nous allons aménager l'entrée du stade. En prévision, l'élargissement de l'entrée par un tuyau supplémentaire était nécessaire, et avec l'aide de l'équipe dirigeante une remise fut construite.

Afin que les réempoissonnements puissent se faire dans d'excellentes conditions pour la Truite Mametzienne, côté Rebecques un pont d'accès fut réalisé par la Commune.

Pour les yeux : côté fleurs. Cette année nous espérons encore avoir le concours des enfants, pour nos semis et plantations de fleurs. On envisage d'amplifier ce genre de chose.

Et puis, il y eut tous les travaux courants, l'année 96, passa à la vitesse grand V.

L'Adjoint Responsable des Travaux
FAUCON Francis.

CALENDRIER DE PASSAGE DES ENCOMBRANTS POUR 1997

MAMETZ : 10 Mars - 9 Juin - 8 Septembre - 8 Décembre

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Vu le succès remporté par l'apport volontaire des déchets verts dans la remorque placée chaque weekend sur la place de Marthes, au Printemps l'opération sera reconduite.

A titre d'information du 1er Avril au 30 Novembre, pour Ecques, Heuringhem et Mametz :

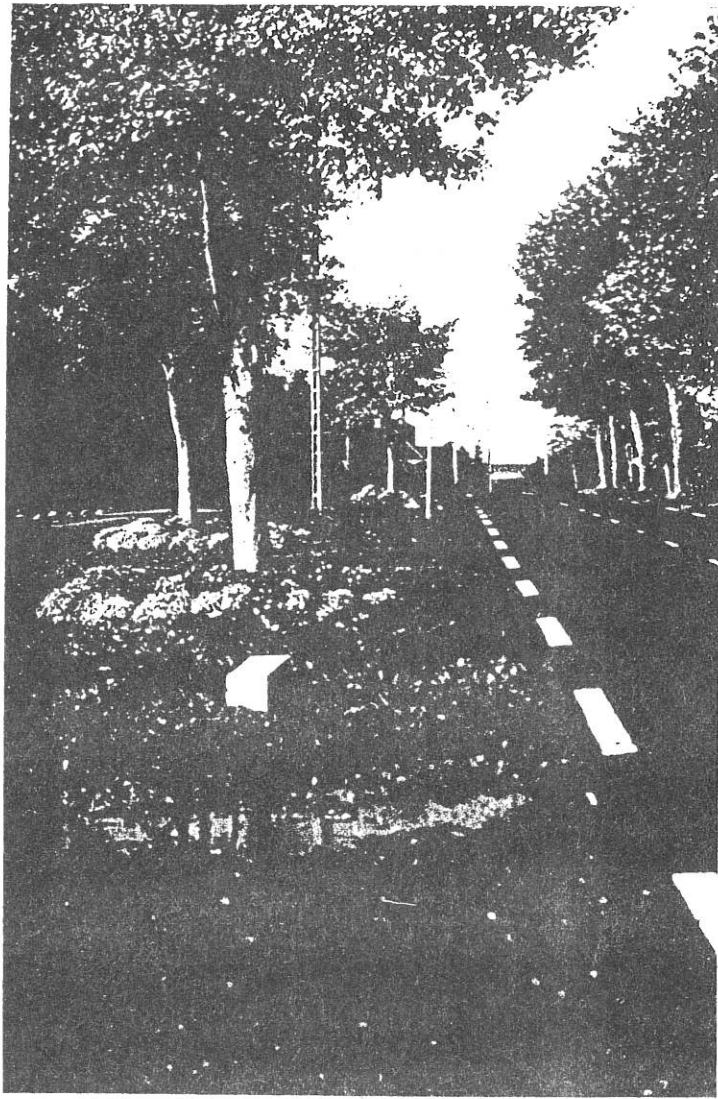
- 156 Tonnes de déchets verts furent collectés
- 85 Tonnes de papier - carton - verre
- 450 Tonnes d'ordures ménagères.

*Les enfants de Crecques
Après la plantation des fleurs...*



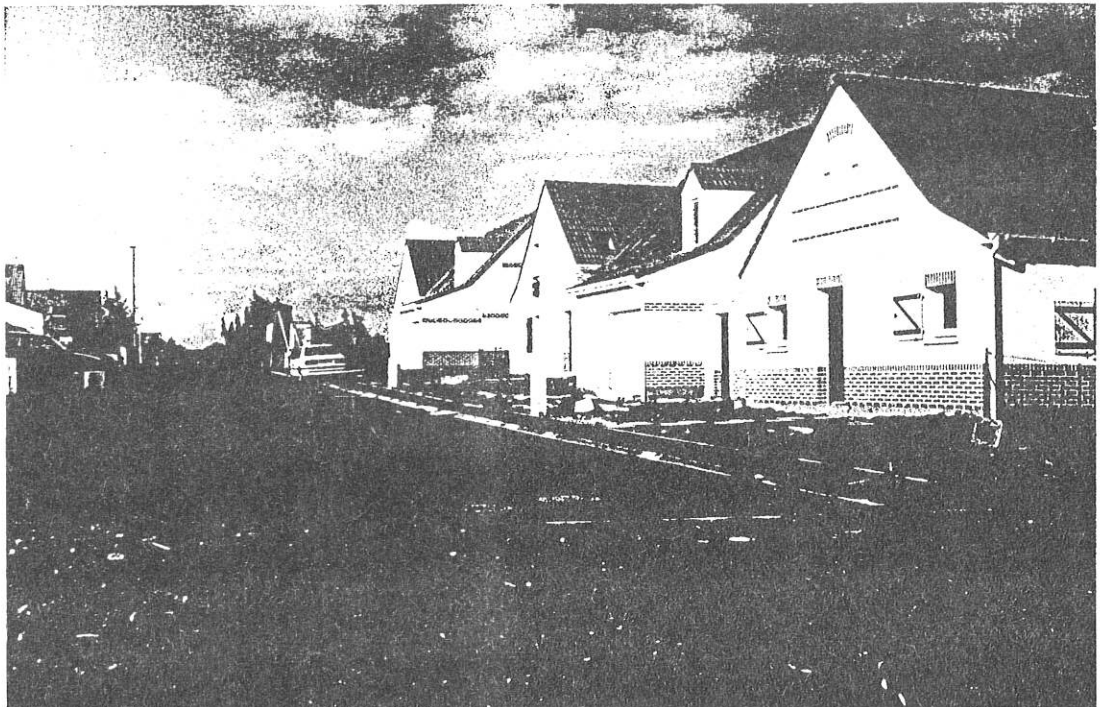
*Les enfants de Mametz Centre
ont fleuri la devanture de la Mairie*

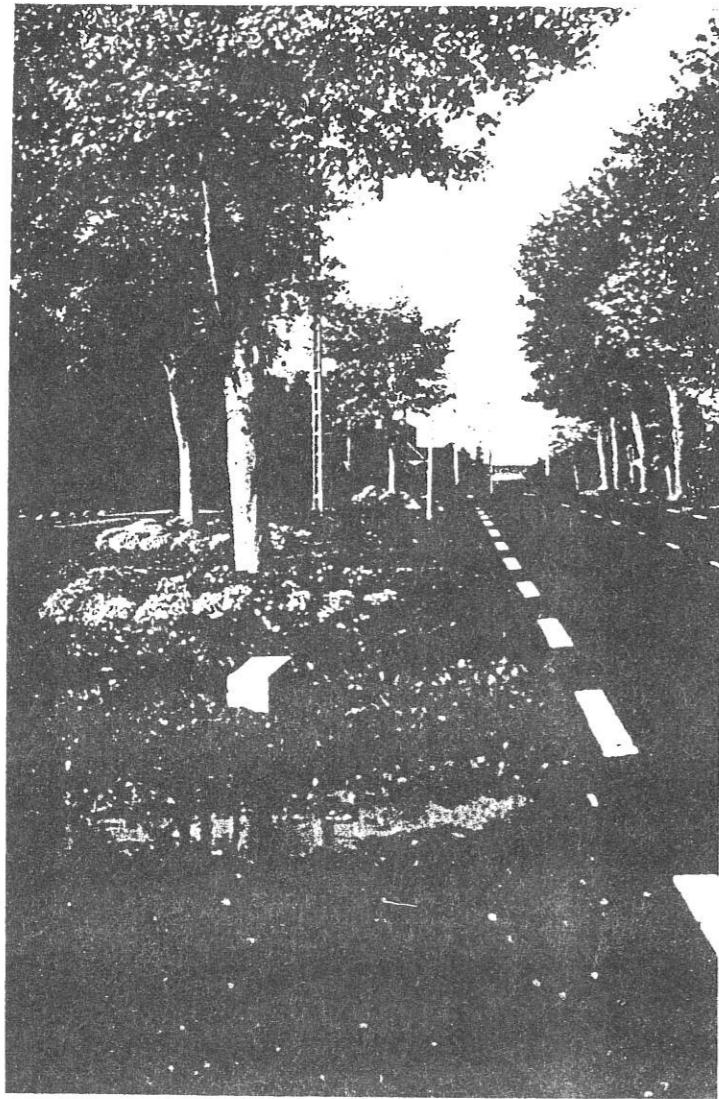




*Entrée Fleurie
du Village*

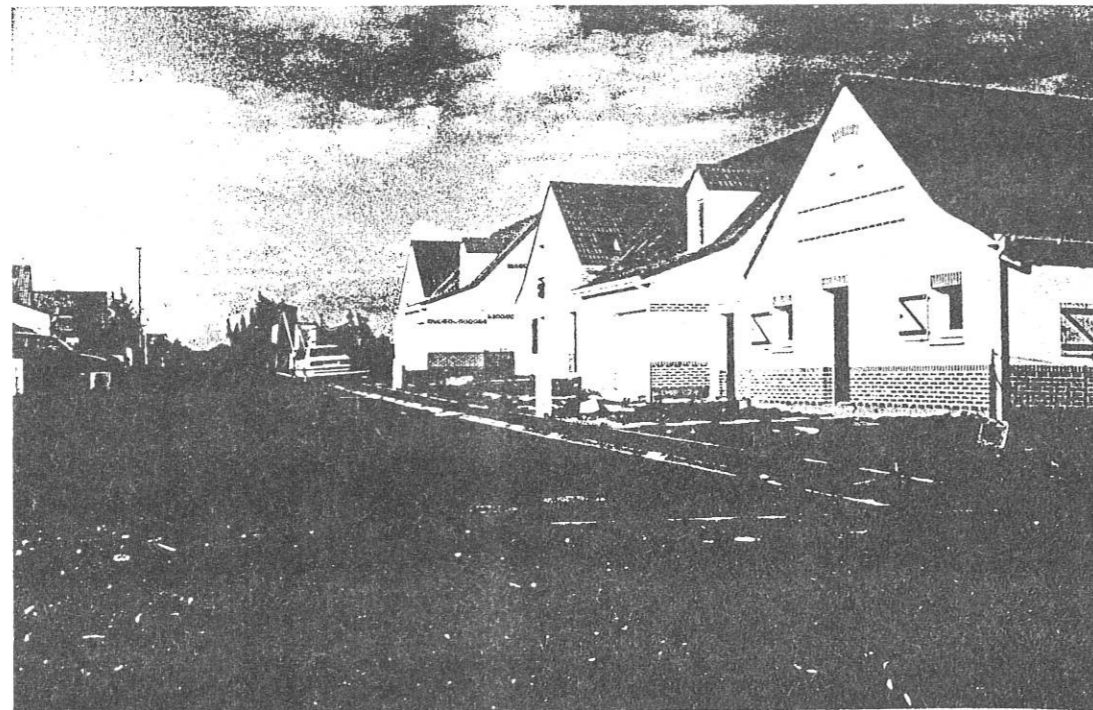
*Rue du 19 Mars 1962
les nouveaux logements*





*Entrée Fleurie
du Village*

*Rue du 19 Mars 1962
les nouveaux logements*



PROJETS

Nous vous présentons ci-contre l'avant-projet d'aménagement à long terme de la réserve foncière où tous les équipements nécessaires se mettront en place au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir et surtout que les moyens financiers le permettront.

Nous avons aménagé un parking dans le prolongement de la voirie entre la pharmacie et l'école et celle-ci rejoindra d'ici quelques années les voiries du chemin des ruelles et de la rue du 19 mars 1962. Ceci permettra trois sorties possible depuis la place centrale et la salle polyvalente. Vous pouvez également remarquer sur ce plan l'implantation de la future épicerie de Mr HIBON où vous pourrez dès cet été y effectuer vos achats. Un abri-bus est prévu près de la poste et le trottoir allant du lotissement "Bruchine" à la pharmacie devraient également voir le jour cette année.

L'emplacement pour une éventuelle extension de l'école est laissé libre afin de ne pas délocaliser si le besoin apparaissait. Vous pouvez voir au centre une magnifique place qui verra sa création et son extension au fur et à mesure de l'implantation des équipements ; autour de celle-ci pourront s'installer commerces et habitats dans un avenir plus lointain.

Notre future salle polyvalente tant souhaitée s'implantera dans le prolongement de l'école et de telle façon qu'une salle de sport puisse s'y adosser d'ici dix ou quinze ans peut-être ! Mais ne pensons pas trop loin, pour l'heure nous avons le souci de pouvoir offrir à nos associations un lieu où nous pourrions les accueillir confortablement afin qu'elles puissent s'épanouir pleinement. Nous avons également pris comme postulat que nous souhaitions pouvoir y servir 250 convives donc équipé de cuisine, réserves et sanitaires en conséquence. C'est sur ces bases que la commission d'études de travaux devra définir précisément le projet et le cahier des charges afin de monter les dossiers de financement et architecturaux dès cette année. Trois années seront vite écoulées pour un tel projet et il serait dommage que Mametz, Commune qui avoisine les 2000 habitants, soit l'un des rares villages de France à entrer de plein pied dans le troisième millénaire sans une salle digne de ce nom.

L'adjoint chargé des études
des travaux et d'équipements
Philippe MACHEN.

passage Eaux Pluviales des Lotissements

Voirie Future

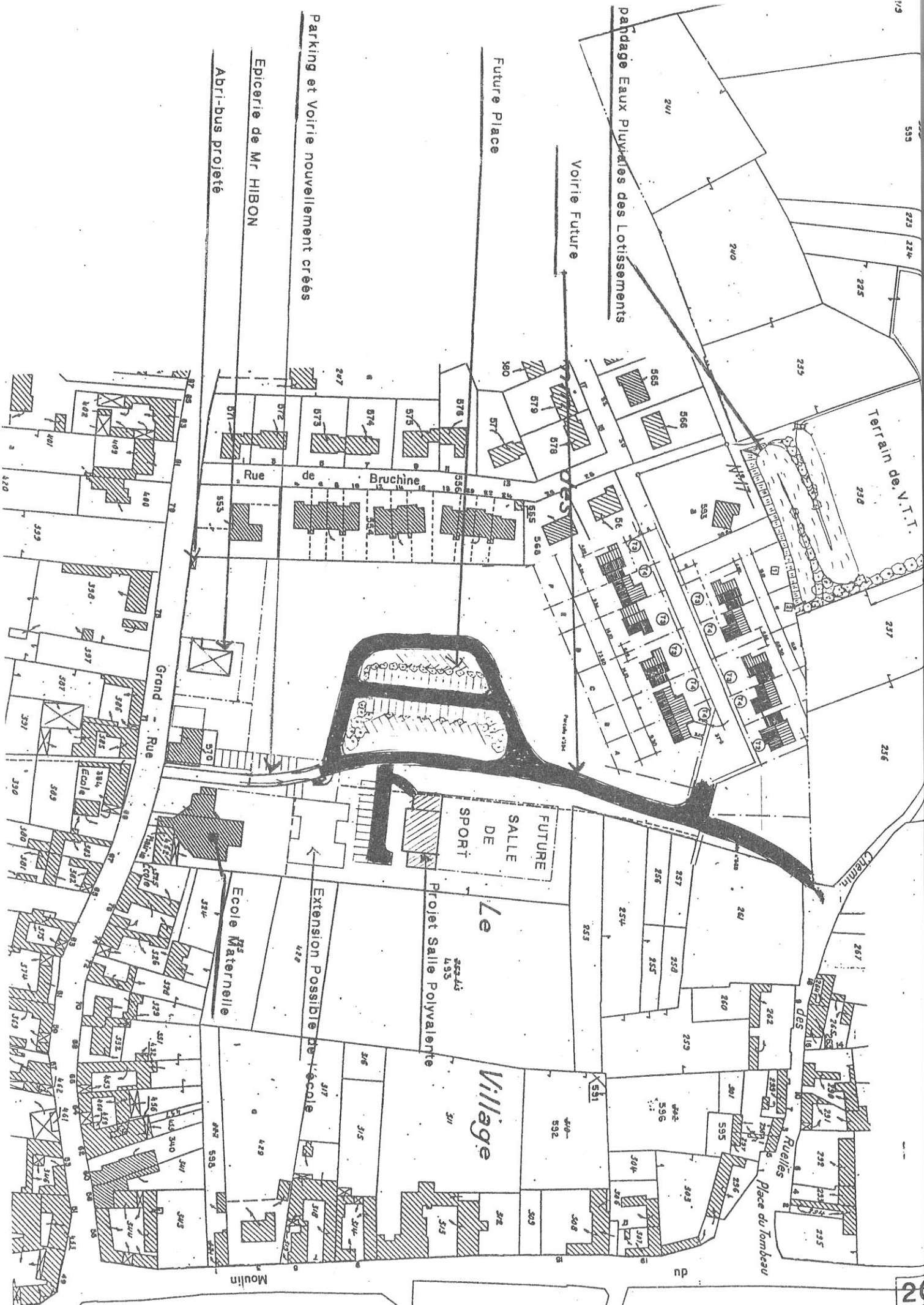
Future Place

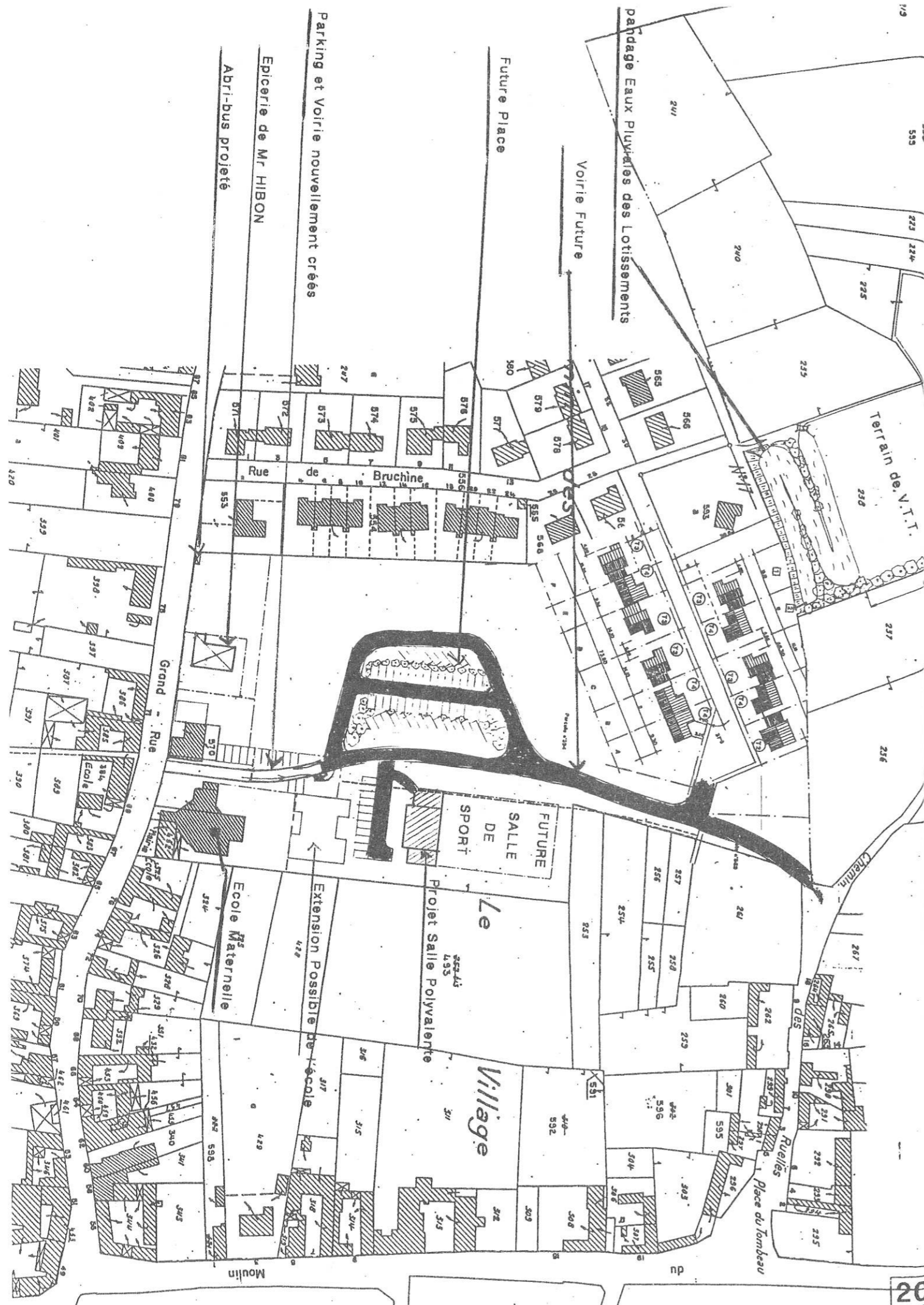
Parking et Voirie nouvellement créés

Epicierie de Mr HIBON

Abribus projeté

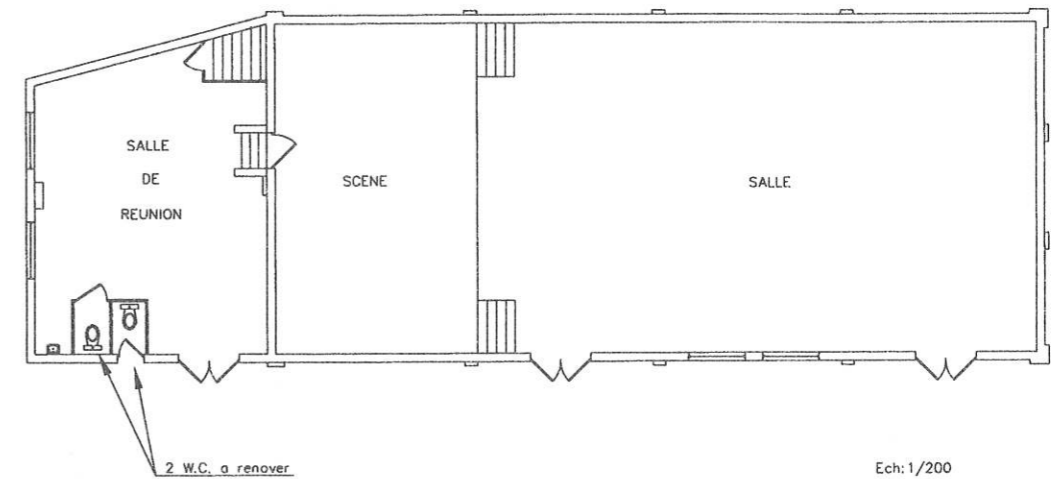
Terrain de V.T.T.





Sanitaires de la Salle des Fêtes

Le projet présenté l'an dernier concernant l'adjonction de sanitaires et d'une remise à la Salle des Fêtes n'a malheureusement pas pu se concrétiser faute d'accord conclu entre l'Association St Vaast et la Commune (nous ne pouvions déceimment pas donner le terrain communal à un tiers en supplément des travaux). En conséquence nous avons proposé et obtenu l'accord afin de rénover les sanitaires existants mais en faisant de telle sorte que l'un soit intérieur et l'autre extérieur. Les travaux s'effectueront ce printemps une fois que le presbytère sera terminé.



ASSAINISSEMENT PLUVIAL

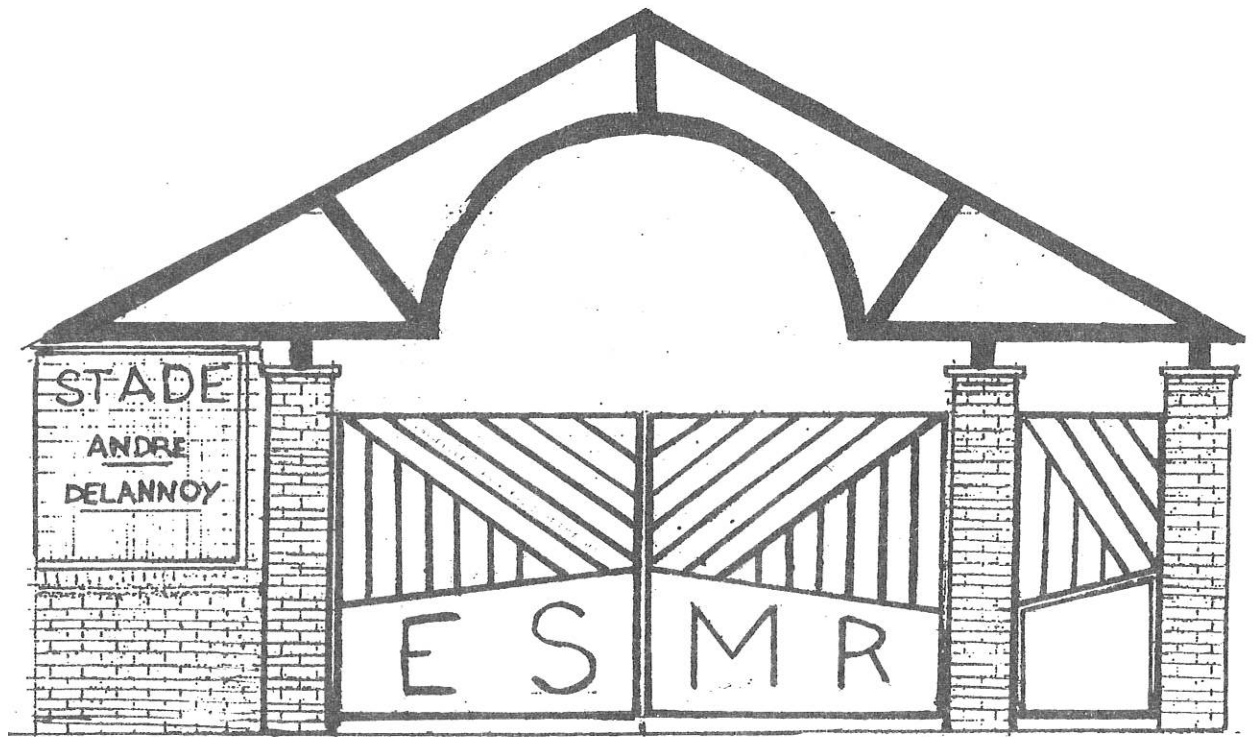
Rue des Charbonniers à Marthes

Les eaux pluviales seront collectées dans un fossé et un tuyau de 300 sera posé pour rejoindre un fossé existant en contrebas. Les riverains concernés ont été concertés et les travaux seront entrepris avant l'hiver prochain par les moyens de la communauté de commune.

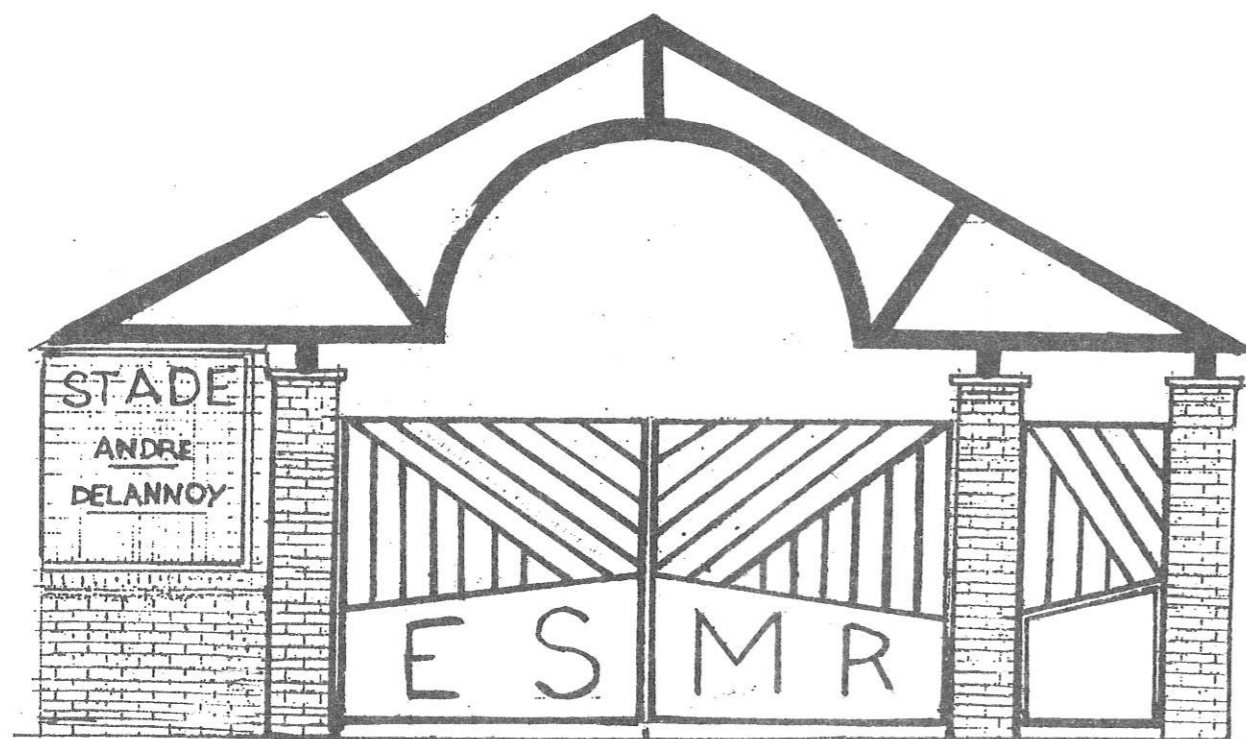
Rue du Château à Mametz-Centre

Le problème est sensiblement le même à la différence que nous devons créer un réseau dans la voirie existante. Un dossier de demande de subvention sera monté pour le 15 Janvier et les travaux seront exécutés dès que possible.

Projet de Grille
au Stade "André Delannoy" à Crecques.



*Projet de Grille
au Stade "André Delannoy" à Crecques.*



SYNDICAT D'INITIATIVE POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE

Mametz aborde la fin du siècle avec des projets de développement touristique quand on parle tourisme, on doit se doter de moyens d'informations pour se faire connaître. Il faut que les personnes de passage découvrent la commune et les environs et désirent s'y arrêter. Il faut qu'elles soient informées des loisirs possibles et des services pratiques et commerciaux qu'elles peuvent trouver.

Actuellement, Mametz dispose de nombreux services, offre des possibilités d'accueil grâce aux campings et chambres d'hôtes, bénéficie d'un cadre paysager exceptionnel connaît une vie associative intense mais cela est peu connu à l'extérieur.

Bientôt, le patrimoine touristique sera augmenté de la possibilité d'une base de loisirs lorsque les étangs en exploitation seront rétrocédés à la Commune.

Un point d'Information touristique s'est donc avéré nécessaire !

Il est difficile de mettre une telle structure en place d'un coup. C'est pourquoi dans un premier temps, le Point d'Information touristique est une antenne du Syndicat d'Initiative d'Aire-Sur-La-Lys. Inauguré le 15 Juin 1996, le local reçoit le dimanche matin les touristes de passage et fait découvrir Mametz et les environs. A chaque visiteur nous remettons les plaquettes de Mametz (Patrimoine et Services). Nous présentons les produits Mameziens (Tarte Gâteau Saucisson), les possibilités d'accueil, et nous les renseignons sur la région d'Aire afin qu'ils comprennent qu'à partir de Mametz ils peuvent découvrir de nombreux sites et avoir de nombreuses activités. Il nous faut constater que les amateurs de randonnées pédestres sont nombreux et attirés par la beauté de nos paysages. L'animation permanente du Point d'Information Touristique a essentiellement été assurée par nous deux avec le renfort occasionnel de Francis FAUCON. Si d'autres personnes sont intéressées par cette action, elles seront les bienvenues.

Avec la volonté de faire connaître Mametz à l'extérieur, nous avons participé au Forum de la vallée de la Lys le 9 Novembre à Menen en Belgique et avons exposé tous les aspects de Mametz dans un stand très apprécié où les visiteurs pouvaient déguster le cresson de chez nous. A l'occasion de ce forum Monsieur le Maire a signé la Charte de la Vallée de la Lys premier pas d'échanges transfrontaliers avec nos voisins belges.

Les 17, 18 et 19 Janvier, la Commune de Mametz participe aussi avec la Communauté de la Morinie au "Forum Villexpo" à Lille.

Mametz doit se faire reconnaître à l'extérieur comme Commune d'Accueil.

Mametz doit faire connaître sa richesse touristique.

Cette première année n'est que le début de la démarche. Il nous faudra encore beaucoup travailler dans ce sens, car l'avenir de la Commune se joue aussi dans ce domaine.

Thérèse POISSONNIER - Régis FAUCON.



Monsieur le Maire

signe

La Charte de la Vallée de la Lys

*Notre Stand
d'Exposition présente :*

- l'histoire*
- les Services*
- l'accueil*
- le Patrimoine*
- la Vie Associative
et les randonnées.*

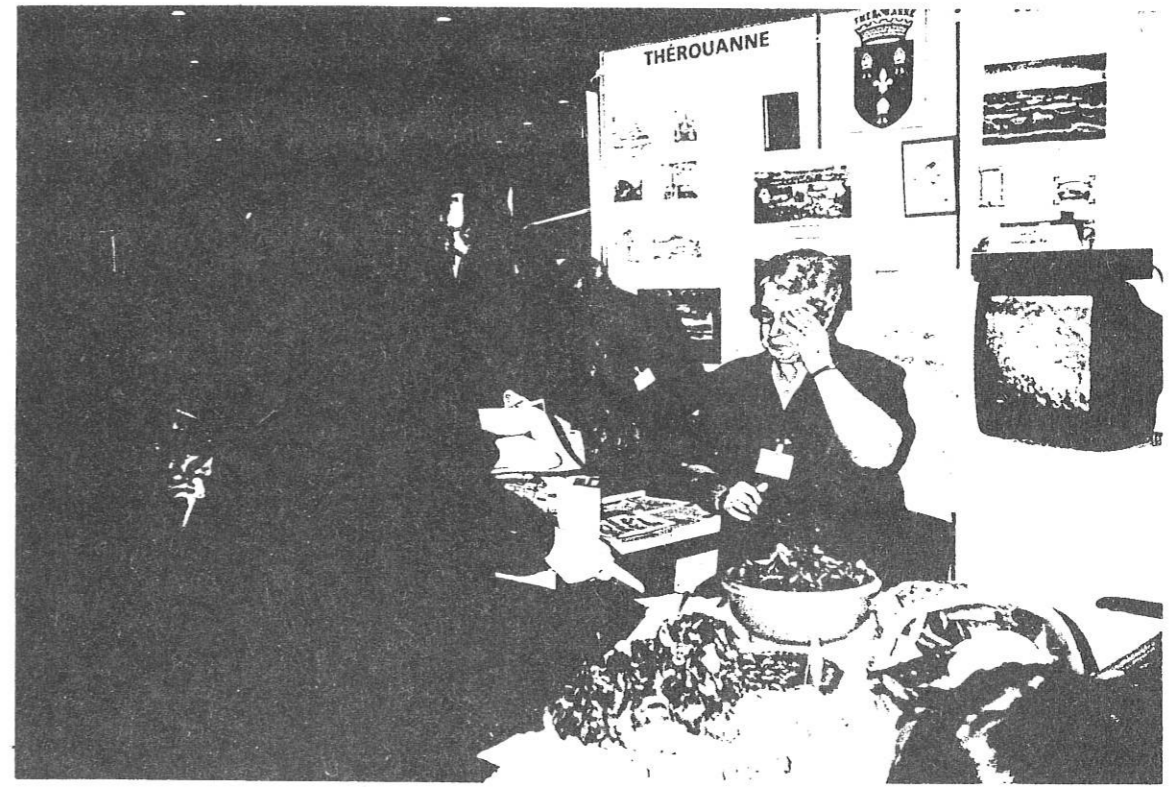




Monsieur le Maire

signe

La Charte de la Vallée de la Lys



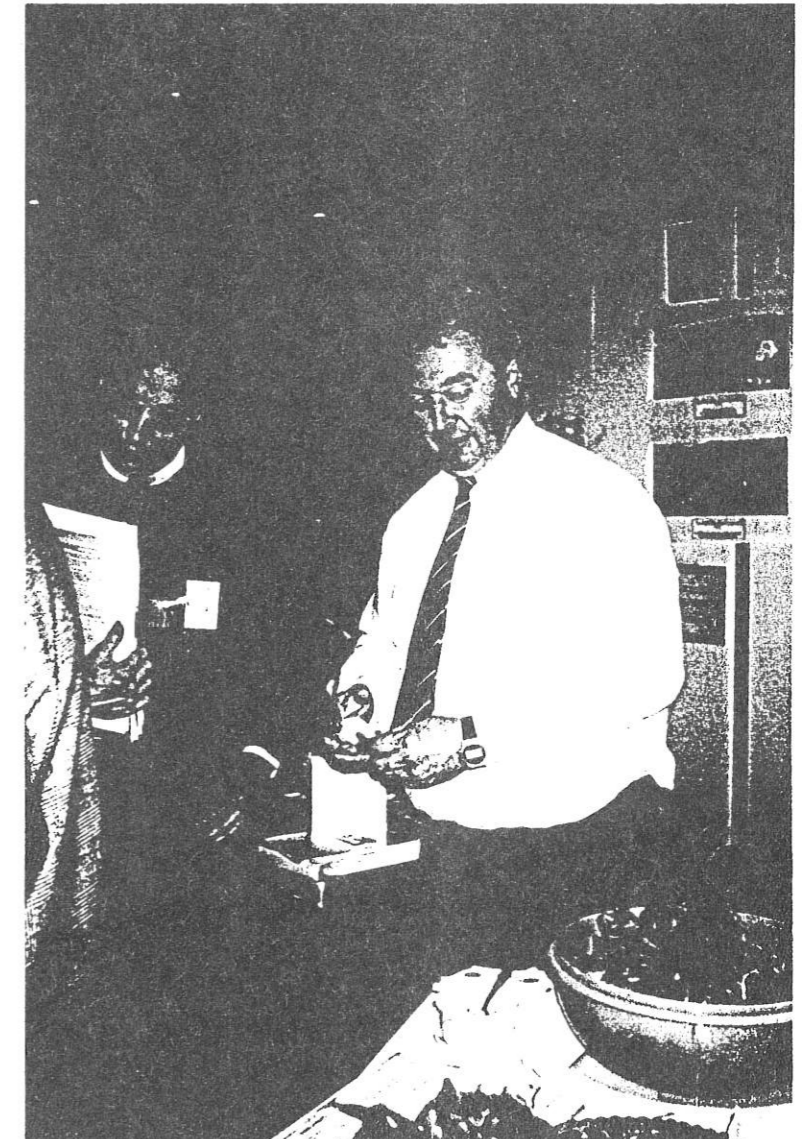
*Notre Stand
d'Exposition présente :*

- l'histoire*
- les Services*
- l'accueil*
- le Patrimoine*
- la Vie Associative
et les randonnées.*



*Notre Stand
a attiré le public :*

*pour ses informations
mais aussi ...
par son aspect
convivial grâce
à la dégustation
du cresson*



LA VIE DES SOCIÉTÉS LOCALES

Les Sociétés sont nombreuses dans notre village et nous ne pouvons que nous féliciter de leur vitalité. Vitalité qui est l'oeuvre des bénévoles qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine. Qu'aujourd'hui publiquement ils soient remerciés pour leur activité au service de leurs sociétaires.

Et c'est bien volontiers que nous leur laissons la parole ...



Club du 3ème Age de MAMETZ

Qu'il me soit permis, au début de cette nouvelle année au nom du Conseil d'Administration et en mon nom personnel de vous souhaiter une bonne année : pour vous, votre famille et tous ceux qui vous sont chers. Puisse l'année nouvelle apporter la joie de vivre et la paix sur la terre. Je suis persuadée que les aînés apporteront leur concours et leur dévouement à la réalisation de ces vœux.

De plus en plus, les retraités viennent frapper à la porte des clubs, les raisons sont multiples, les objectifs d'un club sont de créer, d'animer, de développer les rencontres et les liens d'amitié entre les anciens, de rompre leur solitude et leur isolement, de les aider à résoudre leurs problèmes, de les informer, de les conseiller.

A toutes et à tous bonne année.

Votre Présidente M^{me} BULOT.

LA VIE DES SOCIÉTÉS LOCALES

Les Sociétés sont nombreuses dans notre village et nous ne pouvons que nous féliciter de leur vitalité. Vitalité qui est l'oeuvre des bénévoles qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine. Qu'aujourd'hui publiquement ils soient remerciés pour leur activité au service de leurs sociétaires.

Et c'est bien volontiers que nous leur laissons la parole ...



Club du 3ème Age de MAMETZ

Qu'il me soit permis, au début de cette nouvelle année au nom du Conseil d'Administration et en mon nom personnel de vous souhaiter une bonne année : pour vous, votre famille et tous ceux qui vous sont chers. Puisse l'année nouvelle apporter la joie de vivre et la paix sur la terre. Je suis persuadée que les aînés apporteront leur concours et leur dévouement à la réalisation de ces vœux.

De plus en plus, les retraités viennent frapper à la porte des clubs, les raisons sont multiples, les objectifs d'un club sont de créer, d'animer, de développer les rencontres et les liens d'amitié entre les anciens, de rompre leur solitude et leur isolement, de les aider à résoudre leurs problèmes, de les informer, de les conseiller.

A toutes et à tous bonne année.

Votre Présidente M^{me} BULOT.

ASSOCIATION DES FÊTES DE BIENFAISANCE .

Cette année 1996 n'a pas connu de téléthon à Mametz, nous le reverrons en 1997 car nous savons les efforts que cela représente pour les Associations qui y participent, c'est pourquoi il aura lieu une année sur deux dans notre commune.

La Brocante ayant rencontré un vif succès cette année, nous la reconduirons le Dimanche 15 Juin à Mametz Centre. Le Feu d'Artifice et le Bal populaire auront lieu le 13 Juillet à Crecques et les jeux pour les enfants se feront comme d'habitude à Marthes, à Mametz et à Crecques l'après midi du 14 Juillet.

Les Olympiades Inter Villages qui se sont déroulées l'an dernier à Delettes auront lieu cette année dans notre commune le dimanche 27 Juillet au Stade André Delannoy à Crecques. Nous comptons vous y retrouver nombreux : participants et supporters.

Nous sommes au regret d'avoir appris la cessation de deux associations (Cyclo et Tennis) mais en revanche une nouvelle s'est créée (USEP école de Marthes) à qui nous souhaitons longue vie. Nous renouvelons nos félicitations à toutes les personnes qui aident leur association à continuer de prospérer depuis parfois bien longtemps.

Nous terminerons en souhaitant que toutes les manifestations des associations vous apporteront les joies et distractions que vous attendez dans votre commune et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 1997.

Pour l'Association des Fêtes de Bienfaisance de Mametz.

Augustin LABITTE.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAMETZ

Elu Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Mametz le 28 octobre 1996, je remercie mes compagnons qui m'ont confié cette charge que j'essaierai de remplir pour le bien de tous.

Il suffira, pour cela que je prenne exemple sur mes prédécesseurs, Gabriel Martel et André Cohez que je suis heureux de féliciter tous les deux pour leur action efficace.

J'assure les sociétaires et la population de Mametz de mon désir de représenter de mon mieux, l'Amicale des Sapeurs Pompiers bénévoles de Mametz qui sont, tous les jours, au service de tous.

Le Président
DESCHODT Jean-Louis

G.C.D.A DE MAMETZ (Groupement Commerçants Détaillants et Artisans)

L'ensemble du G.C.D.A. remercie les nombreuses personnes ayant honoré de leur visite le second week-end commercial.

Le succès de cette fête nous amène à reconduire et ceci de façon plus attractive cette manifestation qui aura lieu les 2 et 3 Août 1997.

D'autre-part, la première animation de Noël a permis de gagner et d'attribuer à 66 personnes un conséquent lot en participant à un tirage GRATUIT auprès des membres du Groupement.

Nous vous remercions une fois de plus de faire confiance à l'ensemble des Commerçants, Détaillants et Artisans de Mametz.

A toutes et à tous, nos meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Le Président et les Membres du Groupement
BRASSART Jacques

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAMETZ

Elu Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Mametz le 28 octobre 1996, je remercie mes compagnons qui m'ont confié cette charge que j'essaierai de remplir pour le bien de tous.

Il suffira, pour celà que je prenne exemple sur mes prédécesseurs, Gabriel Martel et André Cohez que je suis heureux de féliciter tous les deux pour leur action efficace.

J'assure les sociétaires et la population de Mametz de mon désir de représenter de mon mieux, l'Amicale des Sapeurs Pompiers bénévoles de Mametz qui sont, tous les jours, au service de tous.

Le Président
DESCHODT Jean-Louis

G.C.D.A DE MAMETZ

(Groupement Commerçants Détaillants et Artisans)

L'ensemble du G.C.D.A. remercie les nombreuses personnes ayant honoré de leur visite le second week-end commercial.

Le succès de cette fête nous amène à reconduire et ceci de façon plus attractive cette manifestation qui aura lieu les 2 et 3 Août 1997.

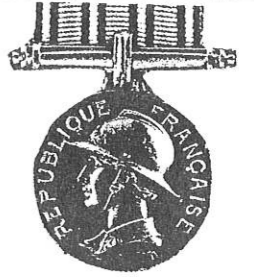
D'autre-part, la première animation de Noël a permis de gagner et d'attribuer à 66 personnes un conséquent lot en participant à un tirage GRATUIT auprès des membres du Groupement.

Nous vous remercions une fois de plus de faire confiance à l'ensemble des Commerçants, Détaillants et Artisans de Mametz.

A toutes et à tous, nos meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Le Président et les Membres du Groupement
BRASSART Jacques

CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DE MAMETZ



Chers Mametziennes et Mametziens,

Une année s'est écoulée et c'est le moment pour les soldats du feu de votre commune de faire le point.

L'an dernier, le Colonel Anselin, directeur départemental d'incendie et de secours, nous a rendu visite, et il nous a fait des suggestions. Nous avons répondu aux demandes, malgré les places restreintes pour les formations, certains de nos sapeurs ont eu la chance d'avoir leurs candidatures retenues. Onze sapeurs effectuent des stages divers :

- 5 A.F.P.S., 2 C.F.A.P.S.E., 2 C.F.A.P.S.R., 2 Caporaux.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'engagement, mais il faut avoir le B.N.S.

Je tiens aussi à vous rappeler que depuis deux ans, j'ai créé une cession de cadets. Comme les jeunes participent bien, j'envisage de former une association qui sera reconnue par le département. Les jeunes ont acquis leur tenue grâce à la vente de Pin's qu'ils ont effectuée auprès de vous.

Nous avons souvent l'occasion de vous rencontrer lors de nos divers passages (Calendriers, Tombola ... etc) Je tiens à vous remercier pour l'accueil que vous nous réservez et de la générosité dont vous faites preuve. Avec l'argent collecté, nous avons acheté des torches et des parkas pour les pompiers actifs.

Je remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour le budget 1996.

Soldats du feu ou secouristes, les pompiers mettent leur point d'honneur à mériter leur popularité.

"Sauver ou périr" cette devise résume le courage et le dévouement des Sapeurs Pompiers qui, jour après jour, oeuvrent pour la sécurité et la sauvegarde de notre commune.

Je vais terminer en vous souhaitant, au nom de tous les hommes de la compagnie, actifs et vétérans, une bonne et heureuse année pour 1997.

Le Sous-Lieutenant Commandant de la Compagnie

CADART Jean-Pierre



"UN PLUS POUR MAMETZ"

Chères Mametziennes,

Votre Association de couture "UN PLUS POUR MAMETZ" existe toujours actuellement, et cela grâce à vous toutes. Nos cours ont lieu cette année, les LUNDI et JEUDI de 14 à 16 heures, et le MERCREDI de 18 heures 30 à 20 Heures 30.

N'ayez pas peur de vous lancer ! Seul le premier pas vous coûtera ! Venez donc "faire les curieuses" lors d'un cours, afin de vous rendre compte par vous-même de la bonne ambiance, ainsi que du bon déroulement du cours !

Toutes les personnes étant venues nous rejoindre, même celles sans expérience aucune, sont aujourd'hui ravies des progrès réalisés, aussi bien en vêtement, objets de décoration ou linge de maison.

Le montant de la cotisation s'élève à 120 francs par trimestre.

Toute l'équipe d'"UN PLUS POUR MAMETZ" est prête à vous accueillir.

Véronique DEPRETZ



"UN PLUS POUR MAMETZ"

Chères Mametziennes,

Votre Association de couture "UN PLUS POUR MAMETZ" existe toujours actuellement, et cela grâce à vous toutes. Nos cours ont lieu cette année, les LUNDI et JEUDI de 14 à 16 heures, et le MERCREDI de 18 heures 30 à 20 Heures 30.

N'ayez pas peur de vous lancer ! Seul le premier pas vous coûtera ! Venez donc "faire les curieuses" lors d'un cours, afin de vous rendre compte par vous-même de la bonne ambiance, ainsi que du bon déroulement du cours !

Toutes les personnes étant venues nous rejoindre, même celles sans expérience aucune, sont aujourd'hui ravies des progrès réalisés, aussi bien en vêtement, objets de décoration ou linge de maison.

Le montant de la cotisation s'élève à 120 francs par trimestre.

Toute l'équipe d'"UN PLUS POUR MAMETZ" est prête à vous accueillir.

Véronique DEPRETZ

"LA TRUITE MAMETZIENNE"

Au seuil de l'année nouvelle, c'est au nom de Comité et de ses Présidents que la Truite Mametziennne vous présente ses meilleurs voeux pour 1997.

A l'heure où paraissent ces lignes dans le bulletin communal, que nous remercions d'ouvrir ses pages à la vie associative, il est encore trop tôt pour vous donner les grandes lignes de la saison 1997.

Sachez toutefois que les mesures en faveur des jeunes seront reconduites, notamment dans le tarif des cartes.

Les lots de 1ère catégorie (rivière) seront réempoissonnés et alevinés de la même façon qu'en 1996 où de nombreuses truites sauvages ont été capturées.

Les lots de 2ème catégorie qui connaissent un énorme succès en pêche de la carpe de nuit viennent d'être largement repeuplés en gardons, brochets, tanches et carpes, avec pour les carpistes des poissons de 10, 13 et 15 Kgs.

Le respect de l'environnement et la propreté des sites sont toujours de rigueur et font merveille auprès des nombreux touristes qui fréquentent notre commune. Ainsi les trous attendant à l'étang et servant de dépotoirs clandestins, seront comblés par de la terre végétale, la commune et le SIVOM se chargeant du travail.

Les W.C. attendant au local de la pêche, seront remis en service après travaux et création d'un pont. La municipalité ayant donné son feu vert suite au courrier du Président de la Truite Mametziennne, et exécutera les travaux.

C'est donc avec beaucoup d'euphorie que nous commençons l'année 1997.

Vous trouverez tous les renseignements sur la Truite Mametziennne, dans la presse locale et régionale, au sein des dépôts de cartes de pêche : Café Loto Charlet, Epicerie Tabac Duchateau en sachant qu'un règlement complet vous sera remis lors de l'achat de la carte de pêche.

D'autre part, si vous avez de la famille où des amis qui viennent passer des vacances à Mametz et qui sont pêcheurs, dites leur que la carte nationale vacances existe à Mametz d'une durée de 15 jours renouvelable une fois.

L'Association remercie vivement celles et ceux qui ont encore apporté leur concours et leur participation à la vie de notre association : propriétaires, riverains, associations diverses, bénévoles et leurs épouses, dépositaires de cartes de pêche, services administratifs et employés communaux de Mametz, ainsi que Monsieur Le Maire et toute la Municipalité.

A tous, Bonne Année 1997

Le Président,

MASCLET René

ASSOCIATION DES A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E. - VEUVES

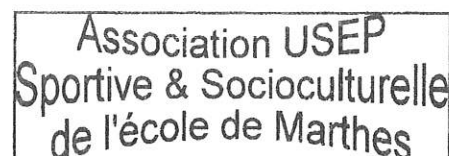
Le Président et les Membres du Bureau de l'Association des A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E veuves présentent aux membres de l'Association à leur famille, leurs voeux de santé et de bonheur pour l'année nouvelle, ils présentent également tous leurs voeux aux Mametziens et Mametziennes qu'ils remercient de l'accueil réservé aux vendeurs de calendriers.

Notre section compte encore 69 adhérents. Nous avons à déplorer la disparition de 2 A.C.P.G. : Hannotel Marceau et Delvart Gabriel.

Les CATM nés en 1932 ayant la carte du combattant doivent se rapprocher du Président le mois avant leur date d'anniversaire pour établir la demande de retraite.

Le Président,

GOZET Marceau



Depuis la rentrée 96, j'assume la fonction de Directeur de l'école de Marthes. Je viens de Noeux-les-Mines (Circonscription de Beuvry). Madame Verroust, qui a assuré l'intérim de direction pendant une année, est toujours institutrice à l'école.

Cette année scolaire sera ponctuée par trois "fêtes scolaires", une par trimestre: la fête de Noël (Dimanche 15 Décembre), le Carnaval (Jeudi 6 Mars) et la fête de fin d'année (Dimanche 22 Juin).

Nous programmons cette année plusieurs actions dont certaines sont déjà mises en place : - la correspondance scolaire; - les activités d'expression (théâtre); -la création d'un journal scolaire; - la création d'une association USEP d'école.

Cette dernière, créée le 16 Octobre 1996, a pour siège social l'école de Marthes. J'en suis le Président, Madame DUPLOUY, la secrétaire et Madame VERROUST, la trésorière.

Son but est de former à la responsabilité, au civisme, à l'autonomie par la pratique d'activités physiques, sportives et de pleine nature; d'activités socioculturelles.

Elle est affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), association au sein de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), section sportive et de pleine nature de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

Les enfants, membres de l'association (licenciés USEP), participent aux rencontres sportives de l'USEP hors temps scolaire (généralement le mercredi). Les activités sportives prévues cette année sont: l'Athlétisme (dont les "Usépiades", triathlon au Stade Couvert Régional de Liévin), le Football, le Basketball, le Handball, le Mini-tennis, le Cyclotourisme, les parcours d'orientation, la Course longue (Endurance) et sans doute le Rugby. Il y aura également des rencontres pour les plus jeunes (5-7 ans) telle celle d'Arques le 27 Novembre.

Les élèves, les parents d'élèves, les enseignants, les membres de l'association vous prient d'accepter leurs meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Le Directeur, Président de l'association USEP,
Dominique LEBRUN

ASSOCIATION DES A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E. - VEUVES

Le Président et les Membres du Bureau de l'Association des A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E veuves présentent aux membres de l'Association à leur famille, leurs voeux de santé et de bonheur pour l'année nouvelle, ils présentent également tous leurs voeux aux Mametziens et Mametziennes qu'ils remercient de l'accueil réservé aux vendeurs de calendriers.

Notre section compte encore 69 adhérents. Nous avons à déplorer la disparition de 2 A.C.P.G. : Hannotel Marceau et Delvart Gabriel.
Les CATM nés en 1932 ayant la carte du combattant doivent se rapprocher du Président le mois avant leur date d'anniversaire pour établir la demande de retraite.

Le Président,

GOZET Marceau



Association USEP
Sportive & Socioculturelle
de l'école de Marthes

Depuis la rentrée 96, j'assume la fonction de Directeur de l'école de Marthes. Je viens de Noeux-les-Mines (Circonscription de Beuvry). Madame Verroust, qui a assuré l'intérim de direction pendant une année, est toujours institutrice à l'école.

Cette année scolaire sera ponctuée par trois "fêtes scolaires", une par trimestre: la fête de Noël (Dimanche 15 Décembre), le Carnaval (Jeudi 6 Mars) et la fête de fin d'année (Dimanche 22 Juin).

Nous programmons cette année plusieurs actions dont certaines sont déjà mises en place : - la correspondance scolaire; - les activités d'expression (théâtre); - la création d'un journal scolaire; - la création d'une association USEP d'école.

Cette dernière, créée le 16 Octobre 1996, a pour siège social l'école de Marthes. J'en suis le Président, Madame DUPLOUY, la secrétaire et Madame VERROUST, la trésorière.

Son but est de former à la responsabilité, au civisme, à l'autonomie par la pratique d'activités physiques, sportives et de pleine nature; d'activités socioculturelles.

Elle est affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), association au sein de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), section sportive et de pleine nature de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

Les enfants, membres de l'association (licenciés USEP), participent aux rencontres sportives de l'USEP hors temps scolaire (généralement le mercredi). Les activités sportives prévues cette année sont: l'Athlétisme (dont les "Usépiades", triathlon au Stade Couvert Régional de Liévin), le Football, le Basketball, le Handball, le Mini-tennis, le Cyclotourisme, les parcours d'orientation, la Course longue (Endurance) et sans doute le Rugby. Il y aura également des rencontres pour les plus jeunes (5-7 ans) telle celle d'Arques le 27 Novembre.

Les élèves, les parents d'élèves, les enseignants, les membres de l'association vous prient d'accepter leurs meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

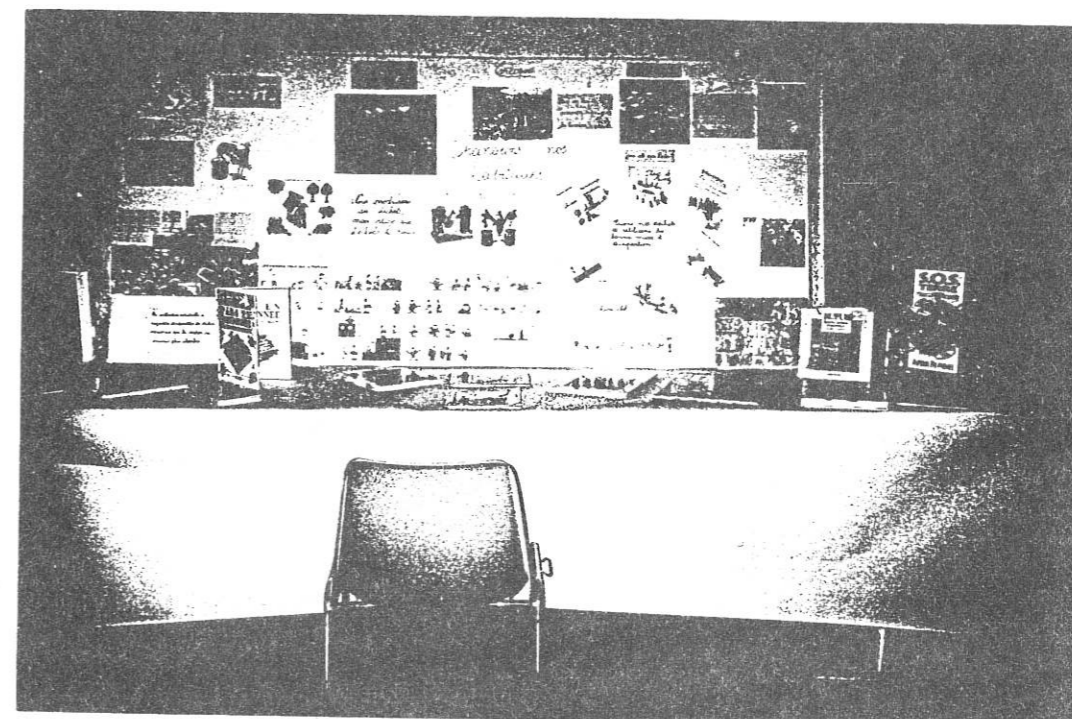
Le Directeur, Président de l'association USEP,
Dominique LEBRUN

La Lecture à MAMETZ

La Bibliothèque est toujours aussi fréquentée :
12 nouveaux lecteurs sont venus nous rejoindre cette année.
Comme les années précédentes, elle s'est enrichie de 194 volumes dont 102 achetés avec la dotation de la Municipalité et 92 de donateurs.

Le 28 Avril eut lieu la 5ème exposition

"Livres ta science avec pour thème l'Environnement."



"Changeons nos habitudes" l'école de Crecques mit en évidence la pollution, la production de déchets, le tri, la négligence des gens, la poubelle avec l'évocation de son origine. Une bande dessinée " le devenons Tous Eco Citoyen" rappela que tout se termine par le dépôt des objets à la déchetterie, recyclage, etc.

Les Classes maternelles ont rivalisé d'imagination pour présenter 2 magnifiques panneaux, l'un se rapportant à la nature (paysage, fleurs) l'autre au printemps sous-bois fleuri. Ces travaux ont été exécutés avec des matériaux de récupération, carton, papiers peints, fleurs découpées dans des catalogues.

Maternelle, C.P., "Le chat est l'ami du bourdon" montrant l'importance de la pollinisation, le bourdon en butinant favorise la fécondation des fleurs.

"Au coeur du bocage" Les élèves de C.M. retracèrent en 7 panneaux la vie dans la nature. - le bocage, sa définition. - le long des haies. - différentes saisons.

- Printemps, haies en tenue de mariée. - Été, Mélange de fleurs de couleurs différentes, un poème retraçait la vie de la haie (abri, ombre bienfaisante, supplément de nourriture)
- Automne, changement de coloris, du vert on passe, au pourpre au jaune. la haie est le refuge des animaux.
- Hiver, bois de chauffage, Houx pour la décoration, Transformation des feuilles en humus.

En conclusion la disparition des haies entraîne le déséquilibre de la nature.

Le Conseil Général avait mis à notre disposition des tableaux ainsi que des malles thématiques.

Les enseignants réalisèrent avec leurs élèves des panneaux à partir des thèmes choisis.

- Dans le cadre de la journée "découverte de Mametz", les enseignants et les élèves de l'école de Marthes ont fait connaissance avec l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque.

Rappel : La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire :

Le Mercredi de 16 h 30 à 18 h 00

Le Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant les vacances scolaires un seul jour

Le Mercredi de 17 h 30 à 19 h 00

L'inscription est gratuite.

- La bibliothèque départementale de prêt renouvellera les livres :

- Pour les enfants le 6 décembre 1996 et le 15 Mai 1997

- Pour les adultes le 17 Janvier et le 17 Juin 1997

Les responsables de la bibliothèque remercient ceux qui contribuent à son fonctionnement, la municipalité pour sa dotation, les enseignants et les 150 élèves pour leur participation à l'exposition, les employés communaux, la bibliothèque départementale de prêt de Lillers, les donateurs.

Toujours disponibles et heureux d'accueillir de nouveaux lecteurs, ils vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1997.

Les responsables de la bibliothèque.

"Au coeur du bocage" Les élèves de C.M. retracèrent en 7 panneaux la vie dans la nature. - le bocage, sa définition. - le long des haies. - différentes saisons.

- Printemps, haies en tenue de mariée. - Eté, Mélange de fleurs de couleurs différentes, un poème retraçait la vie de la haie (abri, ombre bienfaisante, supplément de nourriture)
- Automne, changement de coloris, du vert on passe, au pourpre au jaune. la haie est le refuge des animaux.
- Hiver, bois de chauffage, Houx pour la décoration, Transformation des feuilles en humus.

En conclusion la disparition des haies entraine le déséquilibre de la nature.

Le Conseil Général avait mis à notre disposition des tableaux ainsi que des malles thématiques.

Les enseignants réalisèrent avec leurs élèves des panneaux à partir des thèmes choisis.

- Dans le cadre de la journée "découverte de Mametz", les enseignants et les élèves de l'école de Marthes ont fait connaissance avec l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque.

Rappel : La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire :

Le Mercredi de 16 h 30 à 18 h 00

Le Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant les vacances scolaires un seul jour

Le Mercredi de 17 h 30 à 19 h 00

L'inscription est gratuite.

- La bibliothèque départementale de prêt renouvellera les livres :

- Pour les enfants le 6 décembre 1996 et le 15 Mai 1997

- Pour les adultes le 17 Janvier et le 17 Juin 1997

Les responsables de la bibliothèque remercient ceux qui contribuent à son fonctionnement, la municipalité pour sa dotation, les enseignants et les 150 élèves pour leur participation à l'exposition, les employés communaux, la bibliothèque départementale de prêt de Lillers, les donateurs.

Toujours disponibles et heureux d'accueillir de nouveaux lecteurs, ils vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1997.

Les responsables de la bibliothèque.



LES CARABINIERS DANS LA COMMUNE

Les Présidents, Membres des Bureaux, ainsi que tous les adhérents et adhérentes des sociétés de carabiniers de Crecques, Mametz, Marthes, s'associent pour vous présenter leurs voeux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 1997.

Ils ont une pensée toute particulière pour leurs amis disparus ainsi que pour leurs familles, qu'ils soient assurés que leur souvenir reste gravé dans toutes les mémoires.

Pour ceux et celles qui seraient intéressés par notre sport, tous renseignements leurs seront fournis lors des tirs mensuels aux stands suivants

- Crecques : au stand de tir du terrain de foot, le 2^o dimanche du mois, de 10 h 30 à 13 h 30.

- Mametz : au Pub "Chez Sabine", le 1er et le 3ème dimanche du mois à partir de 11 heures.

- Marthes : au rupro, le 4ème dimanche du mois, de 11 h 00 à 13 h 45.

Bienvenue à toutes les personnes qui viendront rejoindre nos rangs, merci aux sympathisants qui se joignent à nos manifestations, et bonne année à tous pour 1997.

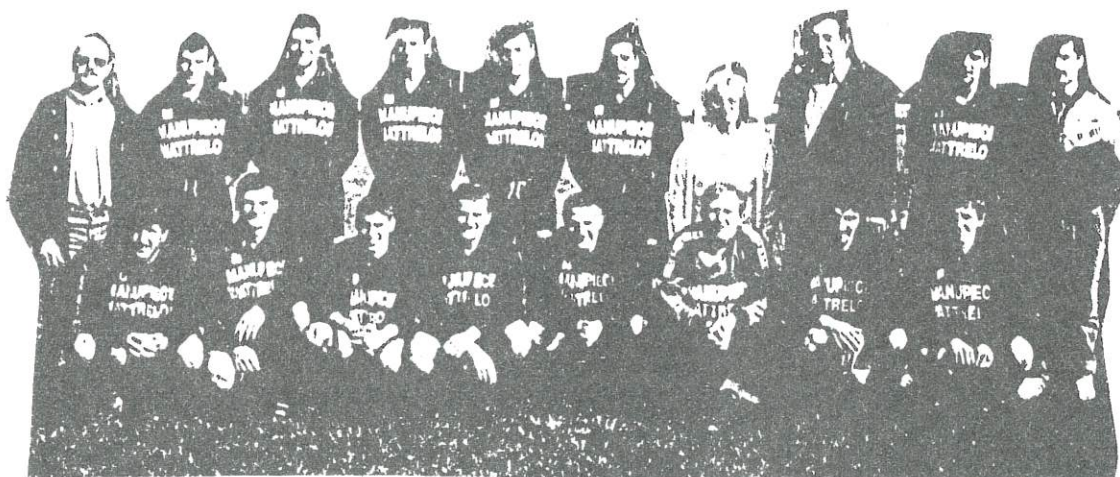
	Les Présidents,	
Crecques	Mametz	Marthes
Francis GOZET	Victor OBIN	Bernard LEROY

ENTENTE SPORTIVE MAMETZ REBECQUES **SECTION FOOTBALL**

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente au nom des 150 licenciés que compte notre club nos meilleurs voeux pour 1997.

Je profite de la parution de ce bulletin communal pour informer toutes celles et ceux qui voudraient nous rejoindre soit comme joueur ou dirigeant qu'ils peuvent encore le faire, qu'ils me contactent ou qu'ils se présentent le Mercredi après midi lors des entrainements au "Stade André Delannoy".

Neuf équipes ont été engagées en compétition pour la saison 96/97 il y a donc de la place pour toutes les catégories d'âges pour pratiquer son sport favori et ce dès l'age de 6 ans.



Je terminerai de remplir l'emplacement qui nous est réservé par des remerciements ; aux municipalités de Mametz et de Rebecques pour leur aide financière et matérielle, aux Commerçants et Artisans de nos deux communes que nous sollicitons, à toutes les personnes qui nous honorent de leur présence lors de nos différentes manifestations.

Meilleurs voeux à Tous
La Présidente
Bernadette LAFITTE

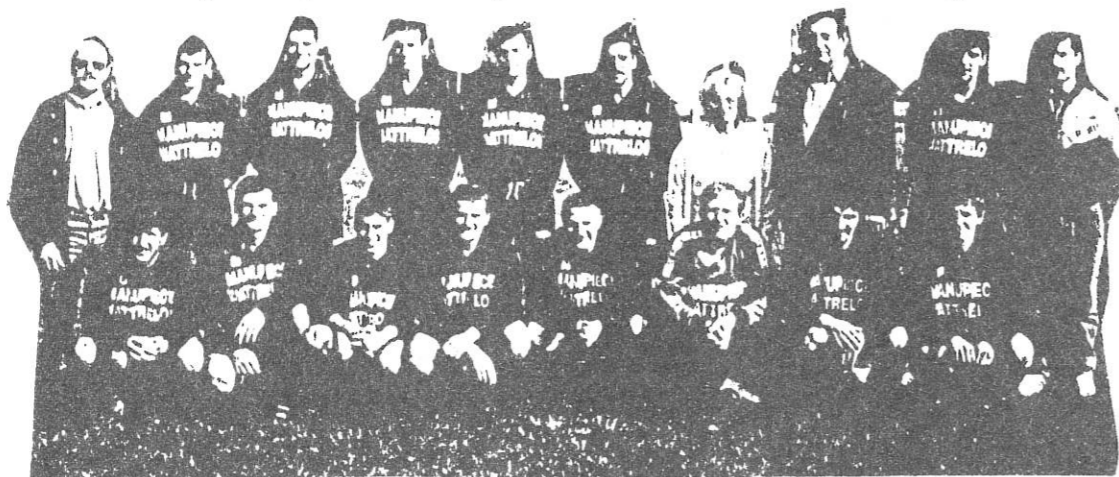
ENTENTE SPORTIVE MAMETZ REBECQUES

SECTION FOOTBALL

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente au nom des 150 licenciés que compte notre club nos meilleurs voeux pour 1997.

Je profite de la parution de ce bulletin communal pour informer toutes celles et ceux qui voudraient nous rejoindre soit comme joueur ou dirigeant qu'ils peuvent encore le faire, qu'ils me contactent ou qu'ils se présentent le Mercredi après midi lors des entrainements au "Stade André Delannoy".

Neuf équipes ont été engagées en compétition pour la saison 96/97 il y a donc de la place pour toutes les catégories d'âges pour pratiquer son sport favori et ce dès l'âge de 6 ans.



Je terminerai de remplir l'emplacement qui nous est réservé par des remerciements ; aux municipalités de Mametz et de Rebecques pour leur aide financière et matérielle, aux Commerçants et Artisans de nos deux communes que nous sollicitons, à toutes les personnes qui nous honorent de leur présence lors de nos différentes manifestations.

Meilleurs voeux à Tous
La Présidente
Bernadette LAFITTE



MAMETZ GYM FORM'

Pour sa 2ème année d'existence, notre association est toujours aussi dynamique et enthousiaste

Nous avons cette année mis en place 3 séances de gymnastique adulte au lieu de 2. Elles ont lieu les lundi à 14 h 30, mardi à 19 h 00 et Vendredi à 19 h 15.

La section marche fonctionne toujours les mardi et jeudi à 9 h 30 au départ de la place de Mametz.

Je suis très heureuse d'avoir pu répondre favorablement à la demande répétée des parents d'ouvrir une section jeunes.

Deux séances étaient prévues le mercredi :

- une à 16 h 30 pour les moins de 8 ans et une à 17 h 30 pour les plus de 8 ans mais devant le nombre d'enfants qui se sont présentés, nous avons dédoublé le cours des plus de 8 ans (soit une 3ème séance à 18 h 30) pour leur offrir plus d'aisance et pouvoir accepter tout le monde.

Nous sommes d'ailleurs en mesure de prendre encore quelques inscriptions.

Je remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention exceptionnelle qu'ils ont bien voulu nous attribuer afin de nous aider à acquérir le matériel nécessaire aux enfants.

Le "Cochon Grillé" aura encore lieu cette année le jour du geai de Marthes 8 Mai 1997 et j'espère pouvoir vous y accueillir encore plus nombreux que l'an dernier.

Je souhaite encore beaucoup de joies et satisfactions aux adhérentes et adhérents lors de nos rencontres au sein de notre association ; et au seuil cette nouvelle année, je vous présente à tous, Mametziennes, Mametziens, mes meilleurs voeux de bonheur et de santé.

La Présidente,
- Maryse LEROY -



LA CATECHESE

92 enfants suivent le catéchisme en paroisse. D'autres, inscrits, en école Catholique reçoivent une éducation chrétienne dans cette école.

Les enfants de 7 ans font pendant un an un cheminement avec leurs parents : c'est l'éveil à la foi par les parents. Des moyens simples sont proposés (mini-livres, activités très faciles, posters, prière). Ces moyens permettent aux parents de parler avec leur enfant du baptême, du bonheur de vivre, des fêtes (Noël, etc...) de la santé, de la maison, des copains, du travail, de la nature. Une réunion des parents a lieu avant chaque thème afin de recevoir les fiches correspondantes et de parler du thème entre parents ; cela permet d'en parler ensuite plus facilement avec l'enfant. En fin d'année, les mamans disent que ces rencontres leur ont apporté à elles-mêmes personnellement, aussi. A la fin de chaque thème, une célébration rassemble parents et enfants qui sont heureux d'apporter ce qu'ils ont fait à la maison et de dire aux copains ce qu'ils ont découvert.

A partir de 8 ans, les enfants suivent la catéchèse en équipe de 5 ou 6 enfants, animée par un(e) catéchiste. Certaines équipes sont animées par deux personnes : un(e) catéchiste et un "compagnon"; si elle n'a pas fait le catéchisme auparavant, la personne qui est compagnon aura la chance et le plaisir de se mettre en route en douceur.

Autre nouveauté : En Septembre, il manquait une catéchiste pour les 6èmes ; deux mamans se sentaient concernées mais elles pensaient ne pas pouvoir faire le caté du fait qu'elles travaillent à temps plein ou presque, en dehors de chez elles ; finalement, une solution a été trouvée : elles font le caté chacune leur tour - un mois l'une, un mois l'autre ; elles sont contentes de leur équipe et heureuses de ce que cela leur apporte pour elles-mêmes.

Pour assurer les 5 années de catéchèse, nous formons une équipe de 18 bénévoles dont 10 sont des mamans d'enfants catéchisés.

Si vous pouvez nous aider, même dans des choses toute simples, matérielles, ou si vous souhaitez en savoir plus, ou inscrire un enfant, n'hésitez pas à nous contacter !

A tous les mametziens, nous présentons nos vœux de santé et de bonheur.

Messieurs les abbés Maurice MOREL et Xavier LEMBLE
Pour les Catéchistes, Marie DESCAMPS et Brigitte REANT.



LA CATECHESE

92 enfants suivent le catéchisme en paroisse. D'autres, inscrits, en école Catholique reçoivent une éducation chrétienne dans cette école.

Les enfants de 7 ans font pendant un an un cheminement avec leurs parents : c'est l'éveil à la foi par les parents. Des moyens simples sont proposés (mini-livres, activités très faciles, posters, prière). Ces moyens permettent aux parents de parler avec leur enfant du baptême, du bonheur de vivre, des fêtes (Noël, etc...) de la santé, de la maison, des copains, du travail, de la nature. Une réunion des parents a lieu avant chaque thème afin de recevoir les fiches correspondantes et de parler du thème entre parents ; cela permet d'en parler ensuite plus facilement avec l'enfant. En fin d'année, les mamans disent que ces rencontres leur ont apporté à elles-mêmes personnellement, aussi. A la fin de chaque thème, une célébration rassemble parents et enfants qui sont heureux d'apporter ce qu'ils ont fait à la maison et de dire aux copains ce qu'ils ont découvert.

A partir de 8 ans, les enfants suivent la catéchèse en équipe de 5 ou 6 enfants, animée par un(e) catéchiste. Certaines équipes sont animées par deux personnes : un(e) catéchiste et un "compagnon"; si elle n'a pas fait le catéchisme auparavant, la personne qui est compagnon aura la chance et le plaisir de se mettre en route en douceur.

Autre nouveauté : En Septembre, il manquait une catéchiste pour les 6èmes ; deux mamans se sentaient concernées mais elles pensaient ne pas pouvoir faire le caté du fait qu'elles travaillent à temps plein ou presque, en dehors de chez elles ; finalement, une solution a été trouvée : elles font le caté chacune leur tour - un mois l'une, un mois l'autre ; elles sont contentes de leur équipe et heureuses de ce que cela leur apporte pour elles-mêmes.

Pour assurer les 5 années de catéchèse, nous formons une équipe de 18 bénévoles dont 10 sont des mamans d'enfants catéchisés.

Si vous pouvez nous aider, même dans des choses toute simples, matérielles, ou si vous souhaitez en savoir plus, ou inscrire un enfant, n'hésitez pas à nous contacter !

A tous les mametziens, nous présentons nos vœux de santé et de bonheur.

Messieurs les abbés Maurice MOREL et Xavier LEMBLE
Pour les Catéchistes, Marie DESCAMPS et Brigitte REANT.



JAVELOT TIR SUR CIBLE

"LA PLUME MAMETZIENNE"

Le Président et les Membres de la "PLUME MAMETZIENNE" présentent aux membres de la Société, à leurs familles, aux membres donateurs ainsi qu'à toute la population leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

- en 1996, l'Association regroupait 39 Adhérents.
- Il est possible de jouer au Javelot à partir de 10 Ans.
- Entraînement Salle Charlet 3 cibles à disposition
- Championnat Interne au Club sur 10 Tours.

N'hésitez pas à vous inscrire pour la compétition 97, le championnat se déroule tous les Weeks Ends de Février à Novembre.

De plus l'année 96 a vu 10 de nos sociétaires se fédérer à l'échelon national. DENIS Fabienne 11ème femme au Championnat de France
BLONDEL Laurent 12ème Probatoire au Championnat de France

- Dimanche 12 Janvier
Salle CHARLET Assemblée Générale "PLUME MAMETZIENNE"

- 12 - 13 et 14 Avril
Salle CHARLET - Grand Prix District

- 12 - 13 et 14 Juillet
Salle CHARLET - Concours de Javelots "PLUME MAMETZIENNE"

Financièrement, nous dirons que grâce aux rentrées d'argent : Cotisation des Adhérents : 50,00 Frs en 96, des nombreuses manifestations que nous avons organisées ainsi que de la Subvention de la Commune de Mametz, nous avons pu faire face aux dépenses engagées : (Achat de Matériel pour cibles, réemplumage des Javelots, Lots, Prix, Coupe etc...)

Le Comité remercie toutes les personnes que nous avons sollicitées, soit lors de nos manifestations ou sous forme d'aide et renouvelle ses vœux pour l'Année 1997 à toute la Population.

Le Président

DHIU André



**ACTION
CATHOLIQUE
DES ENFANTS**

Existe depuis 1 an dans le Village de Crecques : ouvert d'abord aux enfants de 6 à 8 ans ; des rencontres entre jeunes accompagnés de responsables encadrés d'animateurs : l'abbé Xavier LEMBLE et Caroline MARICHEZ.

A.C.E. = que veut dire ce mot ? Action Catholique des Enfants, issue du mouvement "Coeurs Vaillants et Ames Vaillantes de France". C'est une association d'éducation populaire au service des enfants de 5 à 15 ans. Le projet pédagogique de l'A.C.E. repose sur l'éducation au choix et à l'élaboration d'actions.

Il veut permettre aux enfants :

- de faire l'apprentissage de la responsabilité et de la vie sociale.
- d'expérimenter des valeurs humaines dans une dynamique de foi.
- d'agir collectivement pour améliorer la vie.
- elle propose aux enfants une nouvelle démarche (par un grand jeu de solidarité - bricolages - contes - chants - danses - musique - activités manuelles - inter-clubs et rassemblements ...)

Cette été 96, l'abbé Xavier, des jeunes et des catéchistes ont offert aux enfants de la Commune une après-midi de jeu de piste, une cinquantaine d'enfants ont répondu à cette invitation, ce fut un succès !!! Les enfants eux-mêmes ont demandé de poursuivre cette activité.

Alors en septembre 96 formation de 4 clubs de 20, puis 30, 40 et maintenant 50 enfants. Ils se réunissent le samedi après-midi tous les 15 jours pendant 1h30 à la salle de réunion de Mametz.

5 à 6 ans Club des Perlins
7 à 8 ans Club des Perlins
9 à 10 ans Club des Fripounets
11 à 12 ans Club des Triolos

L'animation et la préparation de ces activités sont prises en charge par les enfants eux mêmes aidés de leurs 17 responsables ados et adultes bénévoles.

L'accueil est ouvert à tous les enfants agés de 5 à 13 ans, gratuitement, il en est demandé simplement :

- une dose de bonne humeur,
- quelques idées,
- du respect envers les autres et les choses,
- le tout leur permettre de passer des moments solidaires et joyeux.

LES RESPONSABLES.

Y. Lemblé, A.M. Yvain, B Réant, M. Descamps, B. Delehedde, Caroline Dacquin, Laïc Géhéniaux, Thomas Leleu, Marie Faucon, Hervé Devassine, Clémence et Alice Laloux, Isabelle, Jérôme et Nicolas Dehurtevent, Marie et Céline Delehedde.

SALLE DES FÊTES - RÉGLEMENT

Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque président d'Association et à chaque utilisateur occasionnel.

Il est demandé à chacun de bien vouloir se conformer aux dispositions prises par le Conseil Municipal.

DESCRIPTION DES LIEUX

- * 1 grande salle (chauffage - 178 chaises - 400 coupes - tréteaux tables - scène).*
- * 1 salle de réunion (chauffage - évier - 38 chaises - 8 tables).*
- * Ces salles peuvent-être utilisées de manières conjointes ou séparées.*

UTILISATEURS

- * Les associations de droit (catéchismes - Association St Vaast).*
- * Les écoles.*
- * Les sociétés locales.*
- * Les particuliers qui font une demande de location (autorisée si la salle est libre d'occupation communale).*
- * La priorité est donnée aux Associations et Habitants de Mametz lors d'une réservation simultanée.*
- * Les demandes sont prises en compte sur l'année civile.*
- * Chaque utilisateur se verra remettre un bordereau en Mairie lors de sa demande.*

De ce fait, les habitants qui désirent obtenir une salle doivent le manifester au plus vite et les Associations l'inscrire au calendrier des fêtes.

Pour information : utilisateurs réguliers

Petite Salle de réunion : La paroisse, le Club du 3ème Age.

Grande salle : 1 fois par mois le catéchisme, Mametz Gym Form, Le Ping-Pong, Karaté, ou autre Association qui se créerait et aurait un fonctionnement régulier dans la salle.

MODE DE RESERVATION

La Mairie donne un récépissé à remettre à la gardienne pour obtenir les clés au moment de l'utilisation. Toute réservation doit être faite au moins 48 heures à l'avance. Pour les réunions la salle doit être rangée avant le départ c'est à dire : tables et chaises replacées sur les côtés et endroits prévus. Pour les Associations : en cas d'annulation prévenir impérativement la Mairie et le plus vite possible.

SALLE DES FÊTES - RÉGLEMENT

Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque président d'Association et à chaque utilisateur occasionnel.

Il est demandé à chacun de bien vouloir se conformer aux dispositions prises par le Conseil Municipal.

DESCRIPTION DES LIEUX

- * 1 grande salle (chauffage - 178 chaises - 400 coupes - tréteaux tables - scène).
- * 1 salle de réunion (chauffage - évier - 38 chaises - 8 tables).
- * Ces salles peuvent-être utilisées de manières conjointes ou séparées.

UTILISATEURS

- * Les associations de droit (catéchismes - Association St Vaast).
- * Les écoles.
- * Les sociétés locales.
- * Les particuliers qui font une demande de location (autorisée si la salle est libre d'occupation communale).
- * La priorité est donnée aux Associations et Habitants de Mametz lors d'une réservation simultanée.
- * Les demandes sont prises en compte sur l'année civile.
- * Chaque utilisateur se verra remettre un bordereau en Mairie lors de sa demande.

De ce fait, les habitants qui désirent obtenir une salle doivent le manifester au plus vite et les Associations l'inscrire au calendrier des fêtes.

Pour information : utilisateurs réguliers

Petite Salle de réunion : La paroisse, le Club du 3ème Age.

Grande salle : 1 fois par mois le catéchisme, Mametz Gym Form, Le Ping-Pong, Karaté, ou autre Association qui se créerait et aurait un fonctionnement régulier dans la salle.

MODE DE RESERVATION

La Mairie donne un récépissé à remettre à la gardienne pour obtenir les clés au moment de l'utilisation. Toute réservation doit être faite au moins 48 heures à l'avance. Pour les réunions la salle doit être rangée avant le départ c'est à dire : tables et chaises replacées sur les côtés et endroits prévus. Pour les Associations : en cas d'annulation prévenir impérativement la Mairie et le plus vite possible.

Pour d'autres manifestations nécessitant une mise en place plus importante, en aucun cas, elles ne pourront entraver le fonctionnement régulier et usuel d'une Association sauf si celle ci acceptait en accord avec l'usager de différer son droit de fonctionnement.

CONDITIONS

Tout utilisateur doit être en possession d'une assurance personnelle, la Commune se déchargeant des préjudices causés par les personnes présentes utilisatrices.

Toute utilisation est accordée sous la responsabilité du demandeur ou du Président de la société. L'électricité et le chauffage doivent être arrêtés au moment du départ (pénalités possibles en cas d'oubli).

Le prêt aux jeunes de la commune est accordé sous la responsabilité parentale.

Les lieux doivent être rendus nettoyés et remis en état, les poubelles doivent être vidées et les sacs emmenés ou disposés pour le ramassage des éboueurs le Lundi.

La salle étant située en face de l'église et du cimetière au centre du village tout tapage après 22 heures est interdit.

Pour les Associations : Toute activité de mineurs doit être déclarée par un adulte responsable.

**Prix : au 1.01.96 Grande salle : 500 Frs
Petite salle : 250 Frs**

Pour les sociétés locales : utilisation gratuite pour les assemblées générales et pour les réunions de bureau ainsi que leur activité effectuée dans la salle.

Pour les manifestations à but lucratif les Associations paieront 1/2 Tarif. Pour les banquets et fêtes, une caution sous forme de chèque de 400 Frs sera déposée en Mairie à la réservation et remboursée sur présentation du bon visé par la gardienne constatant le bon état des lieux.

AFFICHAGE :

Les affiches et avis devront être installés sur le panneau prévu à cet effet dans la grande salle et UNIQUEMENT à CET ENDROIT.

PRET DE MATERIEL :

La commune consent à prêter les chaises en bois de la grande salle : aux écoles - aux sociétés locales - aux habitants de la Commune.

La demande doit être faite en Mairie, 15 jours à l'avance. La sortie du matériel se fait sur présentation à la gardienne, du bon délivré. Les manquantes ou détériorées seront facturées à l'utilisateur, au prix de remplacement ou de réparation.

GARDIENNE :

La gardienne est Mme Masset Delannoy Angéla, 2, rue des Carrières. Ce règlement, élaboré dans l'intérêt de tous, a pour but de permettre l'utilisation des locaux rénovés, dans les meilleurs conditions possibles, tout en sauvegardant les installations financées par le budget communal. Il sera revu chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

- Les Paroisses de Mametz vers 1835 -

Nous savons tous, nous gens de la campagne, que ce sont les racines belles et fortes qui permettent à la plante de prospérer et de s'épanouir. Et que le développement harmonieux de cette plante nécessite la connaissance et l'entretien de sa partie souterraine mais vitale. Ceci explique pourquoi, depuis plusieurs années, avec la complicité de ce Bulletin Communal, je me suis attachée à faire connaître et revivre le passé de notre Village à partir des éléments, hélas bien restreints, en notre possession: les archives locales, médiocres et peu disertes, les travaux des historiens mais surtout, et heureusement, la mémoire de nos Anciens qui se révèle une source précieuse et authentique.

Plusieurs pistes, actuellement en chantier, auraient pu fournir la matière de notre rendez-vous annuel. Pourtant, le hasard a voulu que je travaille ces dernières semaines, sur un sujet inhabituel certes, mais qui me semble de nature à vous intéresser.

En effet, lors du déménagement du presbytère de Mametz, l'un des adjoints a déniché dans le grenier, une pile de documents qui, oubliés des hommes et dédaignés des souris, attendaient paisiblement de finir en poussière. Il a eu l'excellente idée (et je l'en remercie) de me faire part de sa découverte qui s'est révélée être les registres de catholicité, c'est-à-dire les inscriptions de baptêmes, mariages et sépultures pour la période de 1806 à 1834. Informé de la trouvaille, Monsieur le Chanoine BERTHE, archiviste diocésain, m'a intimé l'ordre, avec sa bénédiction en guise de viatique, d'explorer ces registres avant de les lui remettre. C'est là un travail de fourmi assez peu gratifiant car nous avons là, à peu de chose près, le double des registres de l'Etat-Civil établis par la Mairie. Par contre, glissé dans le tas, j'ai retrouvé un cahier à la mine banale qui, à l'étude, nous révèle un aspect de la vie paroissiale dans la première moitié du 19^{ème} siècle, telle que nous ne l'avons pas connue mais qui, en raison des liens étroits qui existaient à l'époque entre les paroissiens et l'Eglise, nous restitue une image fidèle du village et de bon nombre des activités qui gravitent autour du Curé. Il s'agit de l'état des comptes de la Fabrique comme on disait en ce temps-là, la Fabrique étant l'ancêtre de ce que nous appelions, il y a encore peu de temps, le Conseil Paroissial.

Si vous voulez bien m'accompagner, nous allons remonter le temps jusqu'en 1827 et faire un petit voyage jusqu'en 1867, date de la dernière page de ce registre, et examiner point par point, tout ce petit monde qui grouille entre les pages jaunies et, hélas, pas toujours très lisibles.

- Les Paroisses de Mametz vers 1835 -

Nous savons tous, nous gens de la campagne, que ce sont les racines belles et fortes qui permettent à la plante de prospérer et de s'épanouir. Et que le développement harmonieux de cette plante nécessite la connaissance et l'entretien de sa partie souterraine mais vitale. Ceci explique pourquoi, depuis plusieurs années, avec la complicité de ce Bulletin Communal, je me suis attachée à faire connaître et revivre le passé de notre Village à partir des éléments, hélas bien restreints, en notre possession: les archives locales, médiocres et peu désertes, les travaux des historiens mais surtout, et heureusement, la mémoire de nos Anciens qui se révèle une source précieuse et authentique.

Plusieurs pistes, actuellement en chantier, auraient pu fournir la matière de notre rendez-vous annuel. Pourtant, le hasard a voulu que je travaille ces dernières semaines, sur un sujet inhabituel certes, mais qui me semble de nature à vous intéresser.

En effet, lors du déménagement du presbytère de Mametz, l'un des adjoints a déniché dans le grenier, une pile de documents qui, oubliés des hommes et dédaignés des souris, attendaient paisiblement de finir en poussière. Il a eu l'excellente idée (et je l'en remercie) de me faire part de sa découverte qui s'est révélée être les registres de catholicité, c'est-à-dire les inscriptions de baptêmes, mariages et sépultures pour la période de 1806 à 1834. Informé de la trouvaille, Monsieur le Chanoine BERTHE, archiviste diocésain, m'a intimé l'ordre, avec sa bénédiction en guise de viatique, d'explorer ces registres avant de les lui remettre. C'est là un travail de fourmi assez peu gratifiant car nous avons là, à peu de chose près, le double des registres de l'Etat-Civil établis par la Mairie. Par contre, glissé dans le tas, j'ai retrouvé un cahier à la mine banale qui, à l'étude, nous révèle un aspect de la vie paroissiale dans la première moitié du 19^{ème} siècle, telle que nous ne l'avons pas connue mais qui, en raison des liens étroits qui existaient à l'époque entre les paroissiens et l'Eglise, nous restitue une image fidèle du village et de bon nombre des activités qui gravitent autour du Curé. Il s'agit de l'état des comptes de la Fabrique comme on disait en ce temps-là, la Fabrique étant l'ancêtre de ce que nous appelions, il y a encore peu de temps, le Conseil Paroissial.

Si vous voulez bien m'accompagner, nous allons remonter le temps jusqu'en 1827 et faire un petit voyage jusqu'en 1867, date de la dernière page de ce registre, et examiner point par point, tout ce petit monde qui grouille entre les pages jaunies et, hélas, pas toujours très lisibles.

LES CURES:

Le Curé de Mametz, Marthes et Crecques est, en 1827, M. DANNEL. Nous le retrouvons jusqu'en 1839. On ne sait pas s'il est décédé à ce moment mais c'est probable car les derniers comptes écrits de sa main ne sont pas arrêtés et signés par lui. Il est remplacé par M. CUVILLIER qui, à son arrivée a payé immédiatement un droit de 2 francs pour installer deux chaises à dos dans l'église. L'écriture de M. CUVILLIER se dégrade de 1846 à 1853 date de son décès. Lui succède M. LAGACHE, doté d'une belle écriture et du sens des détails. Il sera Curé de Mametz jusqu'à son départ (1857.) Arrive M. Athanase TUPIN dont le passage sera bref puisqu'il rejoindra un monde meilleur en Novembre de la même année. Un intérim est assuré par M. DEPLANQUE, vicaire remplissant les fonctions de desservant, la charge étant vacante. Et, de 1858 à 1867, nous pourrons admirer la belle écriture et l'esprit pratique de M. DELION, Curé, qui a, enfin, la bonne idée d'inscrire les recettes sur la page de gauche et les dépenses sur celle de droite....

LES MAIRES et LES MARGUILLIERS:

Apparemment, le Maire se devait d'assister aux réunions du Conseil de Fabrique qui se tiennent une fois l'an. Les autres acteurs sont dénommés Marguilliers (du latin MATRICULARIS: qui tient un registre) Leur rôle, à l'un comme aux autres semble se borner à désigner un Président et un Secrétaire, parfois un Trésorier et à signer les procès-verbaux de séance et les comptes rédigés par M. le Curé. Il faut noter que M. LAGACHE fait légaliser cet état de fait en se faisant, en 1853, désigner à la fois comme pro-secrétaire et pro-trésorier.

Au long des années, nous retrouvons des personnages connus dans l'histoire de notre village. Les Maires: DELPLACE, DESANNOY, BOURDREL Aimé. Les Présidents du Conseil de Fabrique seront successivement: DELLALIAU (le meunier), LEMAITRE Charles, CANLER François mais, avec M. DELION, les grades ne sont plus connus car il a ouvert un autre registre pour les délibérations et il ne nous reste que la comptabilité. Parmi les marguilliers, là aussi, nous retrouvons les noms des ancêtres des vieilles familles du village: BOURDREL, AMAT, SAISON, FIOLET, LEVECQUE, DELMAIRE, DELBREUVE, DINGHEM, LEMAIRE, TABART et DELEHEDDE. En 1853, pendant une brève période, Marthes étant rattaché à la Paroisse de Blessy, les représentants de Marthes doivent céder leur place qu'ils retrouvent dès 1857. On ne peut que regretter le mutisme complet des écrits sur les travaux de ces braves gens qu'il est difficile d'imaginer, de nos jours, acceptant de remplir un rôle purement passif....

Quoi qu'il en soit, la vie de la Paroisse se reflétait de belle manière dans son budget et l'examen des chiffres nous permet de replacer dans son contexte tout un petit monde dont l'église était, à l'époque, le centre de vie puisqu'elle rythmait l'existence de chacun, intervenant autant dans les

joies que les peines et nous savons tous que l'autorité morale du Curé était incontournable, tant pour les riches que pour les pauvres.

Voyons donc ensemble comment subsistait une église de petit village dont le Curé, apparemment, vivait chichement et n'était pris en charge que par ses paroissiens :

LES RECETTES:

- Le revenu des chaises de l'église: Les plus âgés se souviennent du temps où la sonneuse faisait, pendant les offices, la quête pour les chaises. Déjà, en 1826, une personne se chargeait de cette recette: une fois l'an un droit de 1 franc était perçu par chaise à dos auprès des familles qui en possédaient. Le revenu annuel se situe entre 60 et 120 francs. A cela s'ajoute le produit des recettes aux offices pour les autres sièges et là, le revenu varie avec l'assistance. La liste des propriétaires de chaises à dos établie en 1859 fait état de 143 chaises, chaque famille du village en possède de 1 à 4 et c'est probablement là un des critères sur lesquels on fonde le rang de la famille à une époque où le "haut du pavé" était aussi le "rang à l'église". Le Curé reversait à l'encaisseur un pourcentage assez variable qui, au fil des ans, finit par s'établir à environ 10%. Les bénéficiaires de cette largesse ont été: de 1827 à 1835: Pierre MORENVAL, de 1835 à 1839: la veuve Marie-Anne GOSET, de 1839 à 1846: Charlotte MERGEZ, à partir de 1846: Louis FOULON, suppléé par son épouse, Dame FOULON née Augustine DELRUE.

- Les Quêtes: Le montant des quêtes est indiqué très sporadiquement. Il faut attendre 1857 pour savoir que la fête de Pâques rassemble le plus de fidèles car la quête produit entre 7 et 10 francs, Noël entre 5 et 8 francs, la Pentecôte de 4 F 50 à 9 F 30 et les premières communions de 4 F 25 à 8 F 50. Le record est battu en 1862 lors de la bénédiction de la cloche. Un détail en passant: vers 1830, on emploie encore pour désigner la quête, le terme médiéval de "pourchat".

- Les troncs: On relève très rarement le produit des troncs (4F15 en mai 1834)

- Les droits de la Fabrique pour les trépas: Ces droits sont encaissés par le chantre: (M. DELAYEN jusqu'en 1866, ensuite M. CAZIN) qui les reverse à la Fabrique. Ils varient de 3 F 50 à 9 F par an (une journée fâste: le mariage de Melle SAISON en 1867 qui a fait l'objet d'un versement de 8 F).

- Revenu du Bien de la Fabrique: La Fabrique possède 3 quartiers de terre à Witternesse dont la location s'élève à 11 F 85 par an pour être portée à 65 F en 1869 lors du renouvellement du bail. Les occupants sont: en 1827, Jacques FRANCOIS, en 1841 Séraphin LEMOINE et en 1857 la Veuve Séraphin LEMOINE. Nous ne savons pas à quel moment cette terre a été vendue.

- La prise en charge de la Commune: Aux termes de la loi, la Commune devait

joies que les peines et nous savons tous que l'autorité morale du Curé était incontournable, tant pour les riches que pour les pauvres.

Voyons donc ensemble comment subsistait une église de petit village dont le Curé, apparemment, vivait chichement et n'était pris en charge que par ses paroissiens :

LES RECETTES:

- Le revenu des chaises de l'église: Les plus âgés se souviennent du temps où la sonneuse faisait, pendant les offices, la quête pour les chaises. Déjà, en 1826, une personne se chargeait de cette recette: une fois l'an un droit de 1 franc était perçu par chaise à dos auprès des familles qui en possédaient. Le revenu annuel se situe entre 60 et 120 francs. A cela s'ajoute le produit des recettes aux offices pour les autres sièges et là, le revenu varie avec l'assistance. La liste des propriétaires de chaises à dos établie en 1859 fait état de 143 chaises, chaque famille du village en possède de 1 à 4 et c'est probablement là un des critères sur lesquels on fonde le rang de la famille à une époque où le "haut du pavé" était aussi le "rang à l'église". Le Curé reversait à l'encaisseur un pourcentage assez variable qui, au fil des ans, finit par s'établir à environ 10%. Les bénéficiaires de cette largesse ont été: de 1827 à 1835: Pierre MORENVAL, de 1835 à 1839: la veuve Marie-Anne GOSET, de 1839 à 1846: Charlotte MERGEZ, à partir de 1846: Louis FOULON, suppléé par son épouse, Dame FOULON née Augustine DELRUE.

- Les Quêtes: Le montant des quêtes est indiqué très sporadiquement. Il faut attendre 1857 pour savoir que la fête de Pâques rassemble le plus de fidèles car la quête produit entre 7 et 10 francs, Noël entre 5 et 8 francs, la Pentecôte de 4 F 50 à 9 F 30 et les premières communions de 4 F 25 à 8 F 50. Le record est battu en 1862 lors de la bénédiction de la cloche. Un détail en passant: vers 1830, on emploie encore pour désigner la quête, le terme médiéval de "pourchat".

- Les troncs: On relève très rarement le produit des troncs (4F15 en mai 1834)

- Les droits de la Fabrique pour les trépas: Ces droits sont encaissés par le chantre: (M. DELAYEN jusqu'en 1866, ensuite M. CAZIN) qui les reverse à la Fabrique. Ils varient de 3 F 50 à 9 F par an (une journée faste: le mariage de Melle SAISON en 1867 qui a fait l'objet d'un versement de 8 F).

- Revenu du Bien de la Fabrique: La Fabrique possède 3 quartiers de terre à Witternesse dont la location s'élève à 11 F 85 par an pour être portée à 65 F en 1869 lors du renouvellement du bail. Les occupants sont: en 1827, Jacques FRANCOIS, en 1841 Séraphin LEMOINE et en 1857 la Veuve Séraphin LEMOINE. Nous ne savons pas à quel moment cette terre a été vendue.

- La prise en charge de la Commune: Aux termes de la loi, la Commune devait

prendre à sa charge le déficit de fonctionnement de la Fabrique, d'où la nécessité de la tenue du document que nous épluchons. A partir de 1843, on trouve en effet des versements annuels en principe, mais parfois fractionnés, effectués par LEMAITRE Charles (de ce qui a été voté pour l'église), puis, à partir de 1855, c'est le Percepteur (M. ROCH) qui effectue le travail. Les montants sont variables et vont de 400 F en 1843 à 536 F en 1858 pour tomber à 74 F 50 en 1863. Nous savons que cet état de choses durera jusqu'à la promulgation de la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous avons fait le tour des recettes "ordinaires" qu'on retrouve chaque année avec régularité. Les "extraordinaires" sont rares et minimes d'une façon générale: le pain bénit apparaît peu souvent. Il est question, en 1857 d'une quête aux gerbes "devant être employée pour dire des obits pour les fidèles trépassés de Crecques". La même année, on parle des "quêtes faites à l'église pendant la neuvaine de la Nativité de la Vierge" qui seront employées selon la volonté de M. le Curé, suivant les besoins de ces demoiselles" ??? Par ailleurs, on ne retrouve pratiquement pas d'indication de dons pour l'église, sauf en 1848 où Louis LEVEQUE verse 500 francs (ce qui est considérable à l'époque) pour les travaux faits à l'église de Marthes.

LES DEPENSES:

Le relevé des dépenses permet de faire revivre le monde des artisans et commerçants qui gravite autour de la Paroisse. C'est là, sûrement, la meilleure façon de retrouver nos racines, avec l'évocation de gens dont le souvenir n'est, après tout, pas si lointain.

- LES MENUISIERS et CHARPENTIERS: Leurs interventions sont fréquentes, en particulier pour réparer la barrière du cimetière (il n'est question que d'une seule barrière) ou les portes d'église, de sacristie ou de presbytère, sans oublier l'école dont la Fabrique entretient le bâtiment. Nous trouvons là: Théodore DELAYEN, Isidore GOURDAIN et, plus tard, Liévin puis Alphonse ROBILLIART dont une facture de 1863 concerne des travaux faits "pour l'arrivée de Mgr LEVEQUES"

- LES COUVREURS: Voilà aussi une profession largement mise à contribution, et plusieurs fois dans l'année. L'église (dont il faut rappeler que la nef a été dévastée par un incendie quelques années plus tard), était couverte de tuiles et il est fait, à plusieurs reprises, mention du rachat de pannes même à des particuliers. Parmi ces "couvreurs en pannes" voilà Jean-Baptiste PETTE (dès 1829) qui intervient pour 1 franc 75 alors que la même année Charles DELATTRE (un homonyme, je suppose...) a perçu 12 F 30. Et nous trouvons pêle-mêle: LABITTE à Blessy, POTIER et GADELIN à Marthes et un dénommé CORBEAU.

- LES VITRIERS: Voici, avec les deux précédentes, la corporation la plus sollicitée tout au long de l'année. Les factures payées annuellement à . LEFEBVRE

à Théroouanne dès 1827 à qui succède GILLIOCQ, également de Théroouanne en 1863; sans oublier BLARY à Crecques et PROUVES TQUET à Aire, grèvent lourdement un budget bien modeste.

- LES MACONS et les CHARRONS: Le maréchal est souvent sollicité mais un seul nom nous est parvenu: DEBUIRE (1866). Il en est de même pour les maçons: FONTAINE et Jules BLONDEL.

- LES PETITS METIERS LOCAUX: Nombreuses sont les personnes qui émargent au budget pour des prestations aussi diverses qu'oubliées de nos jours: Pierre DELPLACE fournit des épines pour la haie du cimetière (4 F en 1827); Louis MASSET livre une botte et demie d'osier tandis que Louis et Sébastien DEMARTHE se chargent du "liage". On peut considérer que la haie et la barrière du cimetière coûtent cher à la Fabrique. Il y a aussi la chaux nécessaire pour blanchir l'église, travail qui est fait environ tous les deux ans. C'est Valentin DELALLIAU qui fournit le produit (6 rasières en 1827). On retrouve également chaque année à compter de 1858 la somme payée pour "le sonnage de la cloche et l'entretien de la lampe à M. DELAVEN, chantre. Le même perçoit également un traitement comme chantre (50 F en 1861) M. CAZIN prenant le relais en 1866.

- LE MATERIEL de FONCTIONNEMENT: Le chauffage est installé dans la sacristie en 1862. Ceci nécessite l'achat d'une colonne et de buises, 1 charbonnette, 1 pincette, 1 tisonnier plus 50 centimes de transport pour la somme de 32 F 80. M. MARTIN à Aire fournit dès lors quelques hectolitres de charbon.

La cloche sera bénie en grande pompe en 1863, la cérémonie présidée par l'Evêque nécessite 10 F de frais de chancellerie, l'achat de soutanes pour les enfants de choeur et l'organisation d'une réception...Pourtant la cloche semble fonctionner bien avant mais on doit souvent remplacer la corde et le matériel neuf est fourni par...Philippe VASSEUR, cordier à Fruges (là aussi, je suppose qu'il s'agit d'un homonyme...il serait amusant de s'en assurer).

La lampe dont il est souvent question est la lampe du sanctuaire. Il faut l'alimenter ainsi que les "quinquets" qui servent à éclairer les édifices. Les fournisseurs sont d'abord les Soeurs WALLART à Aire, puis à partir de 1860, Augustine LABRE à Marthes.

- LES OBJETS DU CULTE: Il apparaît pourtant que toutes ces dépenses sont assez dérisoires si on en compare le montant avec les sommes engagées pour le culte proprement dit. Aucun Curé ne déroge à la règle qui veut que le culte soit entouré d'un certain faste. Outre la quantité impressionnante de cierges et de bougies fournie par DEFRANCE LEMAITRE à Aire les achats de chasubles (150 F), étoles et écharpes (46 F30) Missels avec propre du diocèse (90 F), chape (75 F) rochets à larges manches, soutanes d'enfants de choeur, surplis de batiste et ornements divers sont fréquents et onéreux. L'église se voit dotée, outre le calice, garniture d'autel et burettes, d'un confessionnal provenant de l'église

à Théroouanne dès 1827 à qui succède GILLIOCQ, également de Théroouanne en 1863; sans oublier BLARY à Crecques et PROUVEST TIQUET à Aire, grèvent lourdement un budget bien modeste.

- LES MACONS et les CHARRONS: Le maréchal est souvent sollicité mais un seul nom nous est parvenu: DEBUIRE (1866). Il en est de même pour les maçons: FONTAINE et Jules BLONDEL.

- LES PETITS METIERS LOCAUX: Nombreuses sont les personnes qui émargent au budget pour des prestations aussi diverses qu'oubliées de nos jours: Pierre DELPLACE fournit des épines pour la haie du cimetière (4 F en 1827); Louis MASSET livre une botte et demie d'osier tandis que Louis et Sébastien DEMARTHE se chargent du "liage". On peut considérer que la haie et la barrière du cimetière coûtent cher à la Fabrique. Il y a aussi la chaux nécessaire pour blanchir l'église, travail qui est fait environ tous les deux ans. C'est Valentin DELALLIAU qui fournit le produit (6 rasières en 1827). On retrouve également chaque année à compter de 1858 la somme payée pour "le sonnage de la cloche et l'entretien de la lampe à M. DELAVEN, chantre. Le même perçoit également un traitement comme chantre (50 F en 1861) M. CAZIN prenant le relais en 1866.

- LE MATERIEL de FONCTIONNEMENT: Le chauffage est installé dans la sacristie en 1862. Ceci nécessite l'achat d'une colonne et de buises, 1 charbonnette, 1 pincette, 1 tisonnier plus 50 centimes de transport pour la somme de 32 F 80. M. MARTIN à Aire fournit dès lors quelques hectolitres de charbon.

La cloche sera bénie en grande pompe en 1863, la cérémonie présidée par l'Evêque nécessite 10 F de frais de chancellerie, l'achat de soutanes pour les enfants de chœur et l'organisation d'une réception... Pourtant la cloche semble fonctionner bien avant mais on doit souvent remplacer la corde et le matériel neuf est fourni par... Philippe VASSEUR, cordier à Fruges (là aussi, je suppose qu'il s'agit d'un homonyme... il serait amusant de s'en assurer).

La lampe dont il est souvent question est la lampe du sanctuaire. Il faut l'alimenter ainsi que les "quinquets" qui servent à éclairer les édifices. Les fournisseurs sont d'abord les Soeurs WALLART à Aire, puis à partir de 1860, Augustine LABRE à Marthes.

- LES OBJETS DU CULTE: Il apparaît pourtant que toutes ces dépenses sont assez dérisoires si on en compare le montant avec les sommes engagées pour le culte proprement dit. Aucun Curé ne déroge à la règle qui veut que le culte soit entouré d'un certain faste. Outre la quantité impressionnante de cierges et de bougies fournies par DEFANCE LEMAITRE à Aire les achats de chasubles (150 F), étoles et écharpes (46 F30) Missels avec propre du diocèse (90 F), chape (75 F) rochets à larges manches, soutanes d'enfants de chœur, surplis de batiste et ornements divers sont fréquents et onéreux. L'église se voit dotée, outre le calice, garniture d'autel et burettes, d'un confessionnal provenant de l'église

Saint Pierre à Aire (40 F), de drapeaux et de bannières (172 F en 1842) et "d'un petit ciboire en argent pour porter le Bon Dieu aux malades pendant la nuit" (24 F en 1850). De plus, la visite de Mgr PARISIS en 1855 oblige à quelques frais supplémentaires dont 1 dais pour 100 F, un trône pour 40 F et une chape de 75 F. En 1858, enfin, on mettra à l'honneur une statue de St Joseph achetée 125 F, dans une niche confectionnée par Alphonse ROBILLIART pour 34 F 50.

CONCLUSION:

Je ne voudrais pas terminer ce survol de la Paroisse au siècle dernier qui, je l'espère, a su vous intéresser et peut-être vous amuser, sans vous livrer quelques réflexions qui viennent à l'esprit avec le recul des années et l'évolution des hommes et des institutions:

1°- Dans cette première moitié du 19^{ème} siècle, la Paroisse vit pratiquement en autarcie autour du Curé qui exerce une autorité morale et matérielle certaine sur ses ouailles. La vie communale elle-même gravite autour de l'église dont les fêtes carillonnées rythment les saisons et les réjouissances car c'est le seul lieu de rassemblement et il ne vient à l'esprit de personne qu'il pourrait en être autrement.

2°- On ne trouve, à aucun moment, trace d'une quelconque coopération entre les Paroisses voisines. Même Marthes et Crecques qui ont le même desservant, sont autonomes en principe. (Une exception pour d'importants travaux à l'église de Marthes de 1848 à 1850. On cite les noms de ceux qui ont participé à ces travaux: Célestin LEGROS, Fleury TABART, Célestin POTTIER, Gatien DEMAREST, Jean-Baptiste BEUGNY, Jules BLONDEL, Félix LIGNOT, Alexandre MARLES et le menuisier Liévin ROBILLIART.)

3°- Je reviendrai en outre, sur ce qui a déjà été noté plus haut: l'importance des dépenses du culte proprement dit. On est encore à l'époque où la Foi Chrétienne pose un principe préliminaire et incontournable: "Ad Majorem Dei Gloriam" (Tout pour la plus grande gloire de Dieu). Pourtant, pauvres et malheureux sont nombreux à l'époque et ils reçoivent, j'en suis persuadée, aide et assistance mais les comptes observent, sur ce sujet, le mutisme le plus complet. (Le Bien ne fait pas de Bruit...)

4°- Enfin, si le Pasteur est un personnage important et essentiel dans la vie de la Paroisse, on peut se demander quels étaient ses moyens d'existence car il n'émarge dans les colonnes du registre que fort rarement et pour percevoir une médiocre indemnité pour entretien du linge, lessive et raccommodage. Nous savons que, depuis la signature du Concordat, sous Napoléon Ier, l'Etat était tenu de verser un salaire au Curé, (à condition que ce Curé soit bien nommé desservant de ladite Paroisse) mais les comptes de Fabrique ne nous apprennent rien là-dessus. De toute façon, la vie de ce Pasteur devait être basée sur le service divin, le soin de ses ouailles et la transmission à tous du message de l'Evangile tel qu'on le concevait à l'époque, par le biais des institutions cléricales. Le tout, très certainement, dans l'humilité et la pauvreté dignement acceptée.

Depuis ce temps, l'Eglise a traversé plus d'un siècle. Les hommes et les événements l'ont amenée à évoluer, tant dans ses structures que dans ses rapports avec ceux qui se réclament d'Elle. Tout cela est normal, quoique parfois déroutant pour ceux qui se rappellent "le temps passé". Mais c'était, avec ces quelques pages, l'occasion de rendre hommage à tous ces hommes de bien qui ont laissé leur empreinte sur notre sol, donnant sans compter toutes les heures de leur vie, sans attendre d'autre récompense que celle promise par l'Evangile aux "bons et fidèles serviteurs".

Marie-Thérèse DELMAIRE

Décembre 1996

1. 7. 130

Suif fondu.
CIRE JAUNE,
CIRE BLANCHE,
MIEL,
HYDROMEL.

FONDERIE DE SUIF.

FABRIQUE DE CHANDELLES, CIERGES ET BOUGIES.

Bougies.
DE TABLE, DE LOUCEOIR,
DE VOITURE,
DE RÉCHAUD,
BOUGIES FILÉES.

M. Eglise de Nametzy. Doit

à DEFRANCE-LEMAITRE pour vente et livraison de ce qui suit, payable comptant, savoir :

AIRE, le 20 Avril

1864

Aire. imp. de Guillenain.

1864

MAIRESSE - VILLAIN

CHASUBLIER, rue d'Arras, 55, Saint-Omer.

Reçu de Monsieur le Curé
de Nametzy
somme de nez 70 f. 50 c
pour un ornement blanc

Saint-Omer, le 21 7bre 1864

Mairesse frères

FABRIQUE D'ORNEMENTS D'ÉGLISE.

A l'Ostensoir,
PETITE-PLACE, 20.

DELOR.
BLONDEL-DELOR,
successeur
DORURE ET ARGENTURE SUR MÉTAUX
ARRAS.

FABRIQUE DE PASSEMENT EN TOUS GENRES.

Doit M. Mairesse Delon Curé à Nametzy



^***^***^***^***^***^***^

Félicitations Voeux de Bonheur aux Jeunes Epoux

BARBET Olivier	et	CHARLEYS Valérie	Le 03.08.96 à Aire/lys
DELBECQ J.François	et	SAMIEC Laetitia	Le 31.08.96 à Mametz
DUBOIS Emmanuel	et	BROCVIELLE A.Sophie	Le 06.07.96 à Mametz
DUFOSSE Patrick	et	WIMEZ Carole	Le 17.02.96 à Bomy
DZIERSZINSKI Philippe	et	VASSEUR Delphine	Le 07.06.96 à Mametz
EVAIN Christophe	et	DENIS Nadège	Le 21.12.96 à Mametz
HAVEGHEER Josse	et	LORIDAN Judith	Le 06.04.96 à Mametz
LAVISSE Teddy	et	VERBREGUE Valérie	Le 13.07.96 à Mametz
MONTOIS Philippe	et	QUESTE Florence	Le 28.03.96 à Mametz
POHIER Claude	et	DELRUE Christelle	Le 14.12.96 à Mametz
SANSON Frédéric	et	DURIEUX Agnès	Le 22.06.96 à Mametz
VASSET Martial	et	GALLET Séverine	Le 20.07.96 à Mametz

^***^***^***^***^***^***^

Aux familles éprouvées, l'assurance de notre sympathie

DANNEL Michel	Le 11.01.96 à Mametz
DEHAINE Maurice	Le 10.05.96 à Helfaut
DEVIGNE Jean	Le 06.01.96 à Mametz
DUCROCQ néé DEMOL Raymonde	Le 15.09.96 à Mametz
GOZET Léonce	Le 19.01.96 à Aire/Lys
SIX née DEFONTAINE Jeanne	Le 07.07.96 à Mametz



^***^***^***^***^***^***^***^

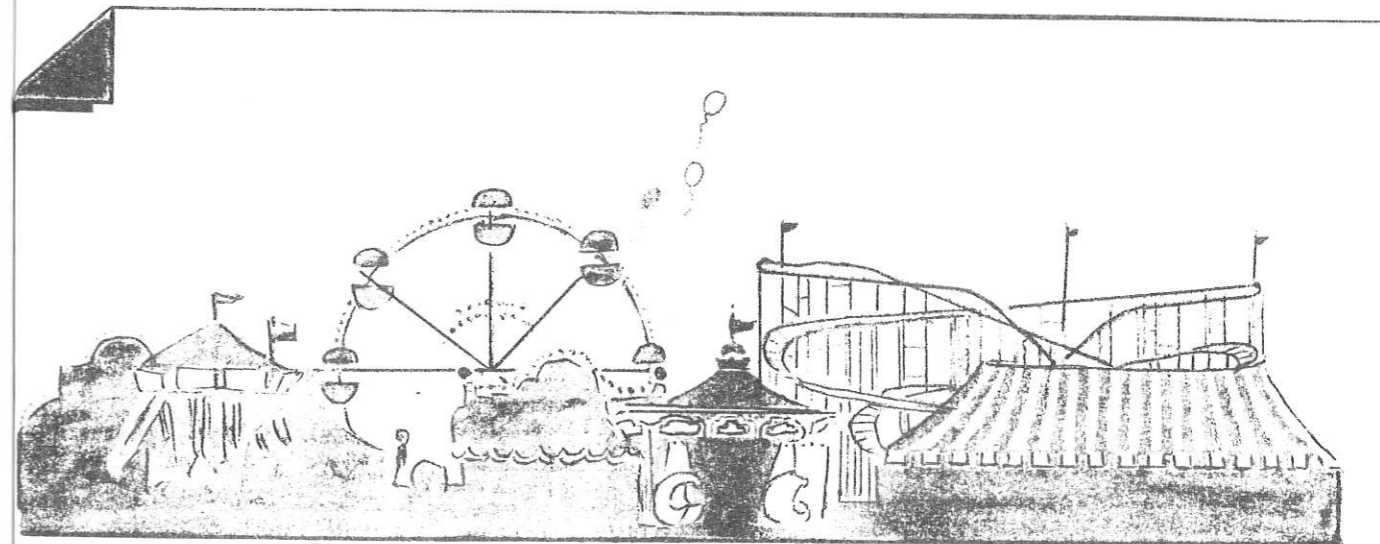
Félicitations Voeux de Bonheur aux Jeunes Epoux

BARBET Olivier	et	CHARLEYS Valérie	Le 03.08.96 à Aire/lys
DELBECQ J.François	et	SAMIEC Laetitia	Le 31.08.96 à Mametz
DUBOIS Emmanuel	et	BROCUIELLE A.Sophie	Le 06.07.96 à Mametz
DUFOSSE Patrick	et	WIMEZ Carole	Le 17.02.96 à Bomy
DZIERSZINSKI Philippe	et	VASSEUR Delphine	Le 07.06.96 à Mametz
EVAIN Christophe	et	DENIS Nadège	Le 21.12.96 à Mametz
HAVEGHEER Josse	et	LORIDAN Judith	Le 06.04.96 à Mametz
LAVISSE Teddy	et	VERBREGUE Valérie	Le 13.07.96 à Mametz
MONTOIS Philippe	et	QUESTE Florence	Le 28.03.96 à Mametz
POHIER Claude	et	DEL RUE Christelle	Le 14.12.96 à Mametz
SANSON Frédéric	et	DURIEUX Agnès	Le 22.06.96 à Mametz
VASSET Martial	et	GALLET Séverine	Le 20.07.96 à Mametz

^***^***^***^***^***^***^***^

Aux familles éprouvées, l'assurance de notre sympathie

DANNEL Michel	Le 11.01.96 à Mametz
DEHAINE Maurice	Le 10.05.96 à Helfaut
DEVIGNE Jean	Le 06.01.96 à Mametz
DUCROCQ néé DEMOL Raymonde	Le 15.09.96 à Mametz
GOZET Léonce	Le 19.01.96 à Aire/Lys
SIX née DEFONTAINE Jeanne	Le 07.07.96 à Mametz



CALENDRIER DES FETES 1997

JANVIER

- Samedi 4**
Salle des Fêtes
VOEUX DU MAIRE
- Dimanche 12**
Salle Charlet
ASSEMBLEE GENERALE
Plume Mametzienne
- Samedi 18**
Salle des Fêtes
CONCOURS DE CARTES
Société de Chasse de Mametz

FÉVRIER

- Samedi 1**
Salle Charlet
CONCOURS DE CARTES
- Samedi 1**
Salle de Rebecques
COUSCOUS
des Sapeurs Pompiers
- Dimanche 2**
Salle des Fêtes
CONCOURS DE CARTES
du Club du 3ème Age
- Samedi 8**
Salle des Fêtes
Salle de Réunion
SOIREE LOTO
Ecole de Mametz
- Dimanche 16**
Salle de Réunion
ASSEMBLEE GENERALE
A.C.P.G. C.A.T.M. T.O.E.

MARS

- Samedi 1**
Salle des Fêtes
Samedi 1
Salle de Rebecques
Théâtre au profit du CCAS
REPAS A.C.P.G. C.A.T.M. T.O.E.
- Jeudi 6**
Ecole de Marthes
CARNAVAL ECOLE DE MARTHES
- Samedi 8**
OUVERTURE PÊCHE
EN RIVIERE
- Dimanche 9**
Crecques
CARNAVAL -COUSCOUS
Ecole de Crecques
- Mardi 11**
Salle des Fêtes
ASSEMBLEE GENERALE
du Club du 3ème Age
- Samedi 22**
Salle Charlet
COUSCOUS

AVRIL

- Samedi 5**
Salle Charlet
REPAS DANSANT
Ecole de Marthes
- Samedi 12**
Salle Charlet
GRAND PRIX DU DISTRICT
Plume Mametzienne
- Dimanche 13**
Salle Charlet
GRAND PRIX DU DISTRICT
Plume Mametzienne
- Lundi 14**
Salle Charlet
GRAND PRIX DU DISTRICT
Plume Mametzienne

Dimanche 20
Salle Charlet
GEAI DE MAMETZ
LOTO ou
RANDONNEE CARTOGRAPHIQUE

Dimanche 20
Mametz
TIR INTERSOCIETES
Carabiniers de Mametz

Mercredi 30
Salle de Rebecques
COUSCOUS
de l'E.S.M.R.

MAI

Jeudi 1
Mairie
FETE DU TRAVAIL
Réception des décorés

Jeudi 8
à Marthes
COMMEMORATION ARMISTICE

Jeudi 8
GEAI DE MARTHES
"COCHON GRILLE" : Gym Form'
TIR INTERSOCIETES : Carabiniers
de Marthes

Mardi 13
Salle Charlet
REPAS
du Club du 3ème Age

Dimanche 18
Crecques
GEAI DE CRECQUES
TIR INTERSOCIETES
Carabiniers de Crecques

JUIN

Samedi 7
Etang de Crecques
FETE NATIONALE DE LA PECHE

Samedi 7
Stade André DELANNOY
TOURNOI DE MINIMES



Dimanche 8
Etang de Crecques
FETE NATIONALE DE LA PECHE

Dimanche 15
BROCANTE

Samedi 21
Ecole de Mametz
DISTRIBUTION DES PRIX

Dimanche 22
Ecole de Marthes
DISTRIBUTION DES PRIX

Mardi 24
Salle des Fêtes
ASSEMBLEE GENERALE
Gym Form'

Jeudi 26
Salle des Fêtes
ASSEMBLEE GENERALE
Club de Karaté

Vendredi 27
Marthes
ASSEMBLEE GENERALE
U.S.E.P.

Dimanche 29
Ecole de Crecques
DISTRIBUTION DES PRIX

JUILLET

Dimanche 6
Etang de Crecques
CONCOURS DE PECHE

Samedi 12
Salle Charlet
CONCOURS DE JAVELOTS
Plume Mametzienne

Dimanche 13
Crecques
BAL POPULAIRE
FEU D'ARTIFICE



Dimanche 13
Camping Château
CARNAVAL POUR LES ENFANTS

Dimanche 13
Salle Charlet
CONCOURS DE JAVELOTS
Plume Mametzienne

Lundi 14
FETE NATIONALE

Lundi 14
Salle Charlet
CONCOURS DE JAVELOTS
Plume Mametzienne

Lundi 14
Crecques
CONCOURS DE TIR
Carabiniers de Crecques

Samedi 26
Stade André DELANNOY
FETE DU FOOTBALL



Dimanche 27
Stade André DELANNOY
INTERVILLAGES

AOUT

Samedi 2
Salle des Fêtes
Salle de Réunion
3ème FOIRE COMMERCIALE

Dimanche 3
Salle des Fêtes
Salle de Réunion
3ème FOIRE COMMERCIALE

Vendredi 15
à Crecques
BALL TRAP
des Anciens Combattants du Front

Dimanche 20 GEAI DE MAMETZ
Salle Charlet LOTO ou
RANDONNEE CARTOGRAPHIQUE

Dimanche 20 TIR INTERSOCIETES
Mametz Carabiniers de Mametz

Mercredi 30 COUSCOUS
Salle de Rebecques de l'E.S.M.R.

MAI

Jeudi 1 FETE DU TRAVAIL
Mairie Réception des décorés

Jeudi 8 COMMEMORATION ARMISTICE
à Marthes


Jeudi 8 GEAI DE MARTHES
"COCHON GRILLE" : Gym Form'
TIR INTERSOCIETES : Carabiniers
de Marthes

Mardi 13 REPAS
Salle Charlet du Club du 3ème Age

Dimanche 18 GEAI DE CRECQUES
Crecques TIR INTERSOCIETES
Carabiniers de Crecques

JUIN

Samedi 7 FETE NATIONALE DE LA PECHE
Etang de Crecques

Samedi 7 TOURNOI DE MINIMES
Stade André DELANNOY 

Dimanche 8 FETE NATIONALE DE LA PECHE
Etang de Crecques

Dimanche 15 BROCANTE

Samedi 21 DISTRIBUTION DES PRIX
Ecole de Mametz

Dimanche 22 DISTRIBUTION DES PRIX
Ecole de Marthes

Mardi 24 ASSEMBLEE GENERALE
Salle des Fêtes Gym Form'

Jeudi 26 ASSEMBLEE GENERALE
Salle des Fêtes Club de Karaté

Vendredi 27 ASSEMBLEE GENERALE
Marthes U.S.E.P.

Dimanche 29 DISTRIBUTION DES PRIX
Ecole de Crecques

JUILLET

Dimanche 6 CONCOURS DE PECHE
Etang de Crecques

Samedi 12 CONCOURS DE JAVELOTS
Salle Charlet Plume Mametzienne

Dimanche 13 BAL POPULAIRE
Crecques FEU D'ARTIFICE 


Dimanche 13 CARNAVAL POUR LES ENFANTS
Camping Château

Dimanche 13 CONCOURS DE JAVELOTS
Salle Charlet Plume Mametzienne

Lundi 14 FETE NATIONALE

Lundi 14 CONCOURS DE JAVELOTS
Salle Charlet Plume Mametzienne

Lundi 14 CONCOURS DE TIR
Crecques Carabiniers de Crecques

Samedi 26 FETE DU FOOTBALL
Stade André DELANNOY 

Dimanche 27 INTERVILLAGES
Stade André DELANNOY

AOUT

Samedi 2 3ème FOIRE COMMERCIALE
Salle des Fêtes Salle de Réunion

Dimanche 3 3ème FOIRE COMMERCIALE
Salle des Fêtes Salle de Réunion

Vendredi 15 BALL TRAP
à Crecques des Anciens Combattants du Front



Samedi 23 ELIMINATOIRES TOURNOI DE
FOOTBALL Stade A. DELANNOY

Dimanche 24 ELIMINATOIRES TOURNOI DE
FOOTBALL Stade A. DELANNOY

Samedi 30 FINALES TOURNOI DE FOOTBALL
Stade A. DELANNOY

Dimanche 31 FINALES TOURNOI DE FOOTBALL
Stade A. DELANNOY

SEPTEMBRE

Samedi 6 3ème RANDONNEE CARTOGRAPHIQUE
Salle des Fêtes des Carabiniers de Mametz

Dimanche 7 DUCASSE DE MARTHES
Animée par les Carabiniers de Marthes

Samedi 13 COUSCOUS
Salle Charlet

Dimanche 14 DUCASSE DE MAMETZ
Pub Sabine Concours de Tirs Carabiniers de Mametz

Dimanche 21 DUCASSE DE CRECQUES

OCTOBRE

Dimanche 5 BANQUET DES AINES
Salle Charlet

Samedi 11 LOTO
Salle des Fêtes Ecole de Marthes

Samedi 18 BANQUET INTER-SOCIETES
Salle de Rebecques

Dimanche 19 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes A.C.P.G. C.A.T.M. T.O.E. 

NOVEMBRE

Samedi 8 COUSCOUS
Salle Charlet Société de Chasse de Mametz

Samedi 8 ASSEMBLEE GENERALE
des Carabiniers de Crecques

Lundi 11 ANNIVERSAIRE ARMISTICE
Marthes Banquet A.C.P.G. Salle des Fêtes

Samedi 15 CONCOURS DE CARTES
Ecole de Crecques

Mardi 18 VERRE DE L'AMITIE
Salle des Fêtes Club du 3ème Age

Vendredi 28 ASSEMBLEE GENERALE
Salle Charlet "Truite Mametzienne"

Samedi 29 MOULES FRITES
Salle de Rebecques E.S.M.R.

Dimanche 30 CELEBRATION SAINTE BARBE
Salle des Fêtes Banquet des Sapeurs Pompiers

DECEMBRE

Vendredi 5 TELETHON

Samedi 6 TELETHON


Samedi 13 ARBRE DE NOEL
Salle des Fêtes Ecole de Mametz-Centre

Dimanche 14 ARBRE DE NOEL
Ecole de Marthes

Jeudi 18 ARBRE DE NOEL
Salle des Fêtes Club de Karaté

Vendredi 19 ARBRE DE NOEL
Salle des Fêtes ENFANTS DES ECOLES

Samedi 20 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes E.S.M.R.

Dimanche 21 ARBRE DE NOEL
Salle des Fêtes E.S.M.R. 

PERMANENCES

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Une personne de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Arras se tient à votre disposition en Mairie d'Aire-sur-la-Lys, le 4ème Jeudi de chaque mois de 9 H 30 à 12 H 00. Et à la Mairie de Théroouanne le 2ème Mardi de Chaque mois de 9 H 30 à 11 H 00.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Une personne de la Caisse d'Allocations Familiales de Calais assure une permanence en Mairie d'Aire-sur-la-Lys, les 2ème et 4ème Mardi de chaque mois de 9 heures à 11 h 30.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Un agent d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Calais, se tient à votre disposition chaque lundi de 14 h 30 à 16 h 30 à la Mairie de Théroouanne. Tél : 03.21.95.51.87. Ce conseiller spécialiste de l'Assurance Maladie vous attend pour vous renseigner, recevoir et vérifier vos dossiers, délivrer les imprimés nécessaires à votre situation, N'HESITEZ PAS A LUI RENDRE VISITE OU A LUI TELEPHONER. Il est à votre disposition pour résoudre votre problème.

ID - PLOI en partenariat avec l'A.N.P.E. sur serveur local 03.21.93.36.36
Un geste Simple pour une recherche d'emploi *coût d'une communication téléphonique.*

MAIRIE DE MAMETZ

HEURES D'OUVERTURES :

Lundi	-	9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Mardi	-	9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Mercredi	-	FERME	14 H 00 à 18 H 00
Jeudi	-	9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Vendredi	-	9 H 00 à 12 H 00	FERME
Samedi	-	9 H 00 à 12 H 00	FERME

PERMANENCES SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT :

Jeudi - 18 H 00 à 19 H 00

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS :

- * Pour tout problème d'ordre général :
- Monsieur le Maire chaque Samedi de 10 H 00 à 11 H 00
- 1° Adjoint : FAUCON Francis chaque Lundi de 18 H 30 à 19 H 30
- 2ème et 4ème Adjoint : LABITTE Augustin ou FAUCON Régis chaque Mercredi de 18 H 30 à 19 H 30
- * Pour les Permis de Construire - Certificats d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols
- 3° Adjoint : MACHEN Philippe chaque Samedi de 11 H 00 à 12 H 00
- * Pour le C.C.A.S.
- Vice-Présidente du C.C.A.S. Madame POISSONNIER recevra chaque 2ème Jeudi du mois de 14 h à 16 h

COMMUNIQUE

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS :

- Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis :
- du livret de famille
 - de la Carte Nationale d'Identité
 - des Carnets de Vaccinations des Enfants.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral. L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelque cause que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les Mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de le signaler en Mairie.

Les demandes d'inscription seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 Décembre 1997. Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.